



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

**CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU
PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA
COMMUNICATION (PIDC)**

RAPPORT FINAL
(Vingt-huitième session)

UNESCO, PARIS

22-23 mars 2012

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC (VINGT-HUITIEME SESSION)

SIÈGE DE L'UNESCO, PARIS

22 – 23 MARS 2012

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Ouverture de la session	2
2. Élection du nouveau président du Conseil intergouvernemental	3
3. Discours d'introduction du nouveau président	4
4. Élection des membres du Bureau du PIDC	4
5. Rapport sur les activités du PIDC depuis la 27^e session	5
6. Débat sur la « La sécurité des journalistes et la question de l'impunité »	
Présentation du rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	6
Examen du Rapport de la Directrice générale	8
Perspectives d'experts/es sur le Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	12
Examen du Plan d'Action par les membres du Conseil	15
Décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité adoptée par le Conseil intergouvernemental du PIDC à sa 28 ^e session	20
7. Cérémonie de remise du Prix UNESCO-PIDC pour la communication rurale	23
8. Débat thématique: « Genre et médias : Rétablir l'équilibre »	
Présentation des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias	25
Observations des États membres sur les indicateurs	27
Perspectives d'experts/es sur l'initiative	28
9. Présentation des évaluations des projets PIDC	33
10. Dates des prochaines réunions du PIDC	34
11. Clôture de la session	34

Annexes

Annexe 1: Ordre du jour

Annexe 2: Rapport sur les activités du PIDC depuis la 27^e session (2010-2012)

Annexe 3: Liste des participants

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

1. Ouverture de la 28^e session du Conseil du PIDC

La 28^e session du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 22 et 23 mars 2012. Les représentants des 39 États membres qui constituent le Conseil étaient présents à la réunion (Appendice 3), de même que les observateurs de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'organismes, programmes et fonds des Nations Unies. M. Jyrki Pulkkinen (Finlande) a été élu à la présidence du Conseil du PIDC, devenant ainsi le septième président depuis la création du Programme, en 1980. En cette qualité, M. Pulkkinen a présidé les travaux de la session.

En l'absence du président sortant, M. Raghu Menon (Inde), la session a été ouverte par le Sous-Directeur général à la communication et l'information de l'UNESCO, M. Jānis Kārklīņš. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Kārklīņš a proposé que la Vice-Présidente, Mme Ladavan Bua-aim (Thaïlande), préside la session jusqu'à l'élection d'un nouveau président dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour. Cette proposition a été formulée à l'issue de consultations avec les deux autres Vice-Présidents du Bureau du PIDC et adoptée en l'absence d'objections.

Prenant la parole, Mme Ladavan a remercié M. Menon de sa contribution au PIDC et à ses activités au cours des trois années écoulées puis elle est passée à l'adoption de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Des préoccupations ont été exprimées par les représentants du Brésil, de l'Équateur et de Cuba à propos du manque d'équilibre dans la représentation géographique des experts retenus pour les débats thématiques. Plus particulièrement, l'absence d'un membre latino-américain du panel lors du débat sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a été jugée regrettable, dans la mesure où l'Amérique latine est la région qui a été la plus concernée par cette question au cours de la décennie écoulée. On a aussi souligné que les discussions intergouvernementales devraient avoir la priorité sur les contributions des experts, le représentant de Cuba proposant en outre que le temps alloué aux exposés des experts soit réduit.

M. Guy Berger, Secrétaire du PIDC et Directeur de la Division de la liberté d'expression et du développement des médias de l'UNESCO, a répondu à ces préoccupations en expliquant que des efforts avaient été faits pour s'assurer la participation d'experts latino-américains mais que les restrictions budgétaires actuelles avaient malheureusement rendu cette tâche impossible. Les experts présents étaient venus à leurs propres frais. Il a rassuré les participants quant au fait que le Secrétariat ferait tout son possible pour assurer une représentation géographique équitable aux réunions futures du PIDC. Il a ensuite insisté sur le fait que le point de vue des États n'était pas considéré comme secondaire par rapport à celui des experts, puisque, comme le montre bien l'ordre du jour, les contributions des premiers précèdent celles des seconds, laissant ainsi aux États Membres le soin de déterminer le cours des travaux en conséquence.

Il a été en outre demandé au Secrétariat du PIDC que, dans l'ordre du jour, le terme « approbation » soit remplacé par « examen » en ce qui concerne le Projet de Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité qui est présenté au Conseil. Le représentant du Brésil a souligné qu'il était de la prérogative des membres du Conseil de décider d'approuver ou non de tels documents. Avec l'assentiment général des membres du Conseil, la Présidente par intérim, Mme Ladavan, a ensuite officiellement intégré à l'ordre du jour la modification proposée, ainsi que la proposition relative à la réduction du temps alloué aux exposés des experts.

Le représentant de l'Inde a souhaité inclure dans l'ordre du jour un débat sur la structure du PIDC concernant plus précisément la possibilité d'une présidence tournante qui permettrait une représentation adéquate des différents groupes géographiques. Il a également demandé des éclaircissements sur les traditions du Programme et sur ses conventions, statuts et rôles officiels. Cette demande a été appuyée par le Pakistan ainsi que par le représentant du Pérou, qui a ajouté qu'un surcroît de clarté s'imposait également en ce qui concerne la composition du Bureau du PIDC et que l'existence de cinq groupes régionaux pour huit postes disponibles au Bureau serait toujours source d'un certain déséquilibre.

La Présidente par intérim, Mme Ladavan, a répondu à cette demande en ajoutant à l'ordre du jour un point intitulé « Structure et méthodes de travail du Conseil du PIDC » (point 12). L'ordre du jour ainsi modifié a été ensuite adopté (voir Appendice 1).

3. Élection et allocution du nouveau Président du Conseil intergouvernemental du PIDC

Avant de passer à la présentation des candidatures au poste de nouveau Président du Conseil intergouvernemental, Mme Ladavan a rappelé aux participants l'importance de cette fonction, qui implique aussi de présider les réunions du Bureau du PIDC. Le Président élu conserverait cette fonction jusqu'à la prochaine session du Conseil, en 2014.

Au nom du Groupe régional 1, le représentant des Pays-Bas a présenté la candidature de M. Jyrki Pulkkinen (Finlande) en se référant pour expliquer ce choix au sens avéré du leadership de M. Pulkkinen, à sa solide formation en matière d'enseignement et d'aide au développement et à ses compétences dans de nombreux domaines en rapport avec les travaux du Conseil. Cette candidature a été appuyée par la Thaïlande, puis par le Yémen. Considérant le consensus manifeste à ce sujet, Mme Ladavan a officiellement proclamé M. Jyrki Pulkkinen (Finlande) nouveau Président du PIDC.

M. Pulkkinen est conseiller principal au Département des politiques de développement du Ministère finlandais des affaires étrangères, chargé des politiques relatives à la société de l'information, à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement, y compris les ITC4D (TIC au service du développement), la communication au service du développement et la liberté d'expression. Il est également expert membre de la Commission UIT/UNESCO de la large bande et coprésident du huitième Partenariat UE-Afrique sur la société de l'information. Il a été PDG de la Global e-Schools and Communities Initiative (GeSCI) à Dublin et à Nairobi, poste au titre duquel il était responsable des opérations de la GeSCI sur quatre continents et dans plus de dix pays. Ses fonctions comportaient la direction et la gestion d'une organisation internationale mondiale et d'un fonds-en-dépôt ayant statut auprès de l'ONU, la

rationalisation des politiques de ressources humaines, la gestion et la supervision du personnel et l'instauration de partenariats stratégiques avec plusieurs organisations internationales, dont l'UNESCO.

S'adressant aux participants, M. Pulkkinen a tout d'abord remercié le Conseil du soutien et de la confiance qu'il lui témoigne en l'élisant à ce poste qu'il considère comme un grand honneur et qu'il accepte avec grand plaisir. Il a promis de faire de son mieux pour veiller à ce que les activités du Conseil et du Bureau se déroulent de manière efficace et démocratique. Il a aussi affirmé sa volonté de faire en sorte que les projets du PIDC soient exécutés et supervisés du mieux possible, avec des critères de sélection renouvelés pour prendre en compte les mutations du monde de la communication.

Le Président a poursuivi en donnant un bref aperçu de son passé professionnel, qui lui a permis de suivre par la bande depuis sept ans les travaux du PIDC, de par ses fonctions au Ministère finlandais des affaires étrangères. Il a expliqué que les valeurs de base et les objectifs de développement du PIDC sont à son avis éminemment pertinents dans le monde d'aujourd'hui et a insisté sur la nécessité de poursuivre ses travaux afin de promouvoir la liberté d'expression, la libre circulation de l'information, la démocratie, la bonne gouvernance, l'équilibre entre les sexes et la transparence. Il a toutefois relevé la nécessité toujours pressante de prendre en compte les mutations radicales du monde de la communication survenues ces derniers temps. Il a mentionné expressément à cet égard le caractère de plus en plus participatif et bidirectionnel des médias résultant plus particulièrement de la prolifération des médias sociaux et des technologies mobiles constatée depuis quelques années, ainsi que de l'utilisation des médias pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence en ouvrant aux citoyens l'accès aux données publiques. Ces nouvelles formes de médias « citoyens », sont à son avis en convergence avec les formes traditionnelles de communication et pourraient donc être incorporées au cadre existant du PIDC. Pour illustrer ce point, il a cité l'exemple des activités de renforcement des capacités menées par le PIDC en ce qui concerne l'initiation à l'utilisation des médias et de l'information, qui prennent en compte le fait que dans un environnement de communication moderne, les talents d'utilisation des médias par les citoyens sont en train de devenir aussi importants que les talents des professionnels des médias.

En conclusion, M. Pulkkinen a réaffirmé son engagement à développer le Programme au cours des années à venir et à ne ménager aucun effort pour diriger équitablement les réunions et faire preuve d'ouverture d'esprit quant à l'examen de nouvelles questions. Il a encouragé les États membres à débattre, en leur rappelant que le renforcement du PIDC passe nécessairement par la communication.

4. Élection des membres du Bureau du PIDC

Les membres du Bureau, élus par consensus pour un mandat de deux ans, sont les suivants :

- Vice-Présidents : Pérou, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande
- Membres : Albanie, Algérie, États-Unis d'Amérique
- Rapporteur (*élu à titre personnel*) : M. Mikhail Gusman (Fédération de Russie).

5. Rapport du Sous-Directeur général à la communication et l'information sur les activités du PIDC depuis la 27^e session du Conseil en 2010

En prenant la parole, le Sous-Directeur général à la communication et l'information de l'UNESCO, M. Jānis Kārklīšs, a tout d'abord rappelé aux participants la mission qui incombe au PIDC de renforcer les capacités des médias libres, indépendants et pluralistes dans les pays en développement et les pays en transition. Il a souligné que ce rôle important du Programme a été régulièrement réaffirmé par l'Assemblée générale des Nations Unies, tout récemment encore dans sa résolution 66/81, intitulée « *L'information au service de l'humanité* », adoptée le 9 décembre 2011, qui exhorte tous les pays, organisations du système des Nations Unies et autres parties prenantes concernées à « appuyer sans réserve le Programme international pour le développement de la communication [instauré par l'UNESCO], qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés ».

Le Sous-Directeur général a ensuite évoqué les événements qui ont marqué l'année écoulée dans la région arabe, en particulier en Tunisie et en Égypte, et ont constitué un rappel du pouvoir qu'ont les médias de faire naître une sphère publique pleine de vie, dans laquelle toutes les voix peuvent être entendues, ainsi que de contribuer à accroître la transparence, le dialogue et la responsabilisation, facteurs essentiels de développement de systèmes effectivement démocratiques.

En pareille situation, a-t-il déclaré, le PIDC revêt une importance capitale de par son aptitude à apporter un appui aux initiatives de développement des médias prises par les acteurs locaux soucieux d'élargir le champ de la liberté de la presse et de la diversité des médias. Le Compte spécial multidonateurs par le biais duquel la plupart des projets du PIDC sont financés veille à ce que ce soutien ne soit pas lié à tel ou tel pays particulier, critère que de nombreuses organisations bénéficiaires jugent positif pour la préservation de leur indépendance et de leur intégralité. Les fonds alloués à chaque projet sont certes relativement modestes mais ils constituent un capital de départ qui peut susciter l'appui d'autres sources de financement.

Afin d'illustrer ce propos, M. Kārklīšs a pris l'exemple du centre multimédia communautaire (CMC) de Mugambo Jwetu, inauguré officiellement le 30 juillet 2011 grâce à un financement par le PIDC. Immédiatement après cette migration, l'Ambassade de Finlande au Kenya a indiqué qu'elle était disposée à constituer un partenariat pour cofinancer ce projet. La cérémonie d'ouverture du centre a rassemblé des centaines de membres de la communauté, des personnalités venues de toutes les régions du pays et le Premier Ministre du Kenya en personne, qui a fait l'éloge de l'UNESCO en tant qu'organisation à l'avant-garde de la promotion des radios communautaires.

Le Sous-Directeur général a ensuite présenté le Rapport sur les activités du PIDC en 2010-2012 (Appendice 2 ; document de référence : CI-12/CONF.202/2) qui, a-t-il expliqué, donne un aperçu des principales réalisations du Programme au cours des deux années précédentes.

À l'issue d'un exposé détaillé de la teneur du rapport, M. Kārklīšs a remercié les membres du Conseil et du Bureau du PIDC pour leur collaboration et leur aide qui auront permis au Secrétariat du Programme d'organiser les deux sessions statutaires du PIDC pour 2012 en dépit de la situation financière difficile que connaît l'Organisation.

Il a aussi remercié le président sortant, M. Raghu Menon, et l'Ambassadeur de l'Inde, Son Excellence M. Vinay Sheel Oberoi, pour leur contribution aux travaux du Conseil et à la direction du Bureau. Après avoir décrit dans le détail les diverses mesures de réduction des coûts afférant à l'organisation des réunions du Bureau et du Conseil de 2012, M. Kārklīš a insisté sur l'importance du soutien des États membres en ces temps difficiles afin de porter le PIDC à un stade supérieur de leadership au sein de la communauté du développement des médias partout dans le monde.

6. Rapport de la Directrice générale : « La sécurité des journalistes et la question de l'impunité »

La séance consacrée à la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a débuté par la présentation par le Sous-Directeur général à la communication et l'information de l'UNESCO, M. Jānis Kārklīš, du rapport de la Directrice générale sur le sujet (document de référence : CI-12/CONF.202/4 Rev.). Les documents suivants ont été examinés à cette occasion :

- Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.
- Décision du PIDC sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

M. Kārklīš a tout d'abord rappelé qu'au cours de la décennie écoulée, plus de 500 journalistes et autres travailleurs des médias ont été tués en différentes régions du monde, et de nombreux autres ont été blessés, dans l'exercice de leur activité professionnelle. La majorité d'entre eux ne travaillaient même pas dans des zones de conflit. Il a souligné combien il importe d'assurer aux journalistes un environnement sûr qui permette de protéger les droits de tous les citoyens à une information fiable et les droits des journalistes à fournir cette information sans craindre pour leur sécurité.

Réaffirmant l'engagement de l'UNESCO à promouvoir la sécurité des journalistes et à mettre fin à l'impunité de ceux qui les attaquent, il a énuméré les multiples actions décisives entreprises par l'Organisation dans ce domaine ces dernières années. Souvent mené en collaboration avec d'autres organisations, ce travail a consisté notamment à soutenir des ateliers et cours de formation à la sécurité à l'intention des journalistes et autres travailleurs des médias partout dans le monde, à organiser des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des États membres afin qu'il soit mis fin à l'impunité. L'UNESCO a également enrichi le corpus juridique international en adoptant des résolutions et déclarations qui ont, dans certains cas, servi à faire avancer la cause d'un climat plus sûr pour les journalistes, contribuant de ce fait à favoriser l'accès des citoyens à une information de qualité.

Le PIDC a été à l'avant-garde de ces efforts depuis que le Conseil a demandé en 2006 au Directeur général d'établir, sur la base de ces condamnations des assassinats de journalistes et autres travailleurs des médias, un rapport biennal contenant des renseignements mis à jour tirés des réponses fournies à titre volontaire par les États membres à propos de ces assassinats.

En 2010, le Conseil du PIDC a adopté à l'unanimité sa deuxième décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, dans laquelle il demandait en outre à la Directrice générale « de consulter les États membres sur la possibilité d'organiser une réunion interinstitutions

rassemblant tous les organismes compétents des Nations Unies dans le but de formuler une approche globale, cohérente et centrée sur l'action de la sécurité des journalistes et de la question de l'impunité ».

Partant des réponses reçues comme suite aux consultations avec les États membres, la première réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 13 et 14 septembre 2011. Ont participé à cette manifestation les représentants des institutions, programmes et fonds des Nations Unies ainsi que d'un large éventail d'institutions internationales et régionales, d'organisations professionnelles, d'ONG et d'États membres afin de formuler un plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité qui soit axé sur les résultats.

Les mesures prévues dans ce Plan d'action consistaient notamment à créer un mécanisme de coordination interinstitutions qui serait chargé des questions relatives à la sécurité des journalistes et à la participation d'autres organisations intergouvernementales, aux échelons international et régional, afin de les encourager à intégrer à leurs stratégies respectives des programmes de développement des médias centrés sur la sécurité des journalistes.

Dans un souci de renforcement de la prévention, ce plan prévoit l'extension du travail déjà accompli par l'UNESCO dans ce domaine et recommande d'œuvrer en coopération avec le gouvernement, les entreprises de médias, les associations professionnelles et les ONG pour mener des campagnes de sensibilisation sur toute une série de questions telles que les conventions et autres instruments internationaux existants ; les menaces émergentes pour les professionnels des médias, notamment les acteurs non étatiques ; et les divers guides pratiques existants sur la sécurité des journalistes et les moyens de lutter contre l'impunité. L'accent est également mis dans le Plan sur l'importance de la diffusion des bonnes pratiques, les établissements de formation des journalistes étant encouragés à inclure dans leurs programmes d'enseignement les matériels pertinents sur cette question.

Le Rapport de 2012 de la Directrice générale contient la version finalisée de ce plan, qui fournit un exemple de la manière dont les Nations Unies peuvent assurer une meilleure application des normes existantes pour la protection des journalistes et trouver une réponse plus efficace à la question de l'impunité.

M. Kārklīš a ensuite donné un aperçu du Rapport de la Directrice générale en faisant ressortir certains des chiffres et tendances clés. Sur la période 2010-2011, la Directrice générale a condamné l'assassinat de 127 journalistes de 37 pays, dont la plupart s'occupaient de conflits locaux, de la criminalité organisée, des drogues, de la corruption et d'autres activités illégales. Les pays les plus dangereux pour les journalistes étaient le Mexique, le Pakistan et le Honduras, qui comptaient 18, 16 et 13 assassinats, respectivement.

S'agissant de la demande adressée par la Directrice générale aux États membres afin qu'ils fournissent des informations sur l'état d'avancement des enquêtes judiciaires sur les assassinats commis au cours de la période 2006-2009, 21 États membres avaient fourni (avant la date limite du 31 décembre 2011) des informations concernant 101 affaires sur les 245 citées. Sur ces 101 affaires, 9 avaient abouti à une condamnation.

Pour conclure, M. Kārklīņš a évoqué les activités futures dans ce domaine, parmi lesquelles il y a la présentation du Plan d'action à la réunion d'avril 2012 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies¹ et, avec le soutien de l'Autriche, l'organisation d'une réunion de suivi interinstitutions en novembre 2012. Ceci fournira, a-t-il ajouté, une occasion d'incorporer de précieuses suggestions des États membres et de permettre ainsi le passage d'un plan d'action à un plan de travail.

Le Président Pulkkinen a ensuite donné la parole aux États membres désireux de faire des observations sur le Rapport de la Directrice générale.

6.1 Examen du Rapport de la Directrice générale

De nombreux États membres ont affirmé l'engagement de leur gouvernement à promouvoir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes et ont fait part de leur préoccupation devant la situation inquiétante qui ressort des chiffres cités dans le Rapport. Les observations des représentants au cours du débat ont porté sur différents thèmes, qui ont été regroupés sous les rubriques ci-dessus.

6.1.1 Examen des questions d'ordre contextuel concernant la sécurité des journalistes

Parmi les questions concrètes soulevées au cours du débat, il y a celle du contexte dans lequel sont commis les crimes contre des journalistes. Prenant son propre pays comme exemple, le représentant du Honduras a mentionné la nécessité de prendre en considération la situation spécifique de l'Amérique latine, où la criminalité organisée et le trafic de drogue constituent de grands obstacles non seulement au travail des journalistes mais aussi au fonctionnement général de tous les pays de la région. Le Gouvernement hondurien ne nie pas l'existence d'un problème de violence mais y voit un problème plus général, concernant l'ensemble de la société et pas seulement les journalistes. Le Honduras n'est pas un pays qui arrête des journalistes ou qui essaie de restreindre la liberté d'expression ; bien au contraire, il défend ce droit.

Le délégué de la République dominicaine a aussi proposé que la sécurité des journalistes soit replacée dans le contexte des effets de la criminalité sur la société en général. Le représentant du Mexique, intervenant à titre d'observateur au Conseil, a déclaré que les attaques perpétrées contre les journalistes par des organisations criminelles étaient des crimes. Il a ajouté que l'État n'était pas responsable de ces crimes et faisait tout son possible pour lutter contre la criminalité organisée et arrêter les auteurs de ces crimes, certaines de ses actions à cet effet étant mentionnées au paragraphe 46 du Rapport de la Directrice générale.

Le délégué du Pakistan a estimé que ces assassinats devaient être contextualisés en termes de focalisation sur des points chauds et de lutte que le pays mène contre le terrorisme. Certains des incidents mentionnés dans le Rapport de la Directrice générale se sont produits dans des zones reculées où la police ne disposait pas de moyens d'accès suffisants ou bien manquait de ressources pour procéder aux enquêtes. De ce fait, les enquêtes étaient très longues et nécessitaient une grande patience. Il a été suggéré d'établir une distinction entre les morts occasionnées par des groupes organisés locaux et celles survenant dans des zones de conflit. Le

¹ Le Plan a été par la suite approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat le 13 avril 2012.

Gouvernement pakistanais a assuré que des actions en justice ont été engagées dans toutes les affaires de meurtre et que les poursuites en étaient à différents stades de la procédure.

Le représentant du Niger a fait remarquer que la sécurité des journalistes comportait une dimension autre que le meurtre, à savoir les détentions illégales, l'intimidation, les menaces et les violences physiques et les licenciements abusifs. Les journalistes avaient donc peur, ce qui les contraignait à pratiquer l'autocensure. Le Niger était en train d'établir une nouvelle loi de dépénalisation des infractions liées à la presse et le Président s'était engagé à ce que sous son gouvernement, aucun journaliste ne serait emprisonné pour avoir dénoncé la corruption ou d'autres violations.

Le délégué de l'Afghanistan a déclaré que les condamnations ne suffisent pas et qu'il faut aussi un développement des médias et d'autres formes de soutien. Le problème des attentats suicides et des activités terroristes est que des centaines de civils innocents sont tués, parmi lesquels il y a parfois des journalistes. La prévention et les enquêtes ne sont pas faciles dans ce cas. Il a donc invité l'UNESCO à dépêcher à Kaboul un expert chargé de suivre la situation de la liberté d'expression. Le Secrétariat du PIDC a répondu qu'il étudierait la possibilité de dépêcher un tel expert.

6.1.2 Examen de renseignements précis sur des pays figurant dans le Rapport

Un certain nombre de pays ont fait des observations sur le contenu du Rapport de la Directrice générale. Le représentant du Honduras a demandé que le Rapport reconnaisse les contextes dans lesquels les gouvernements s'efforcent de tenir tête à la toute-puissance de la criminalité organisée et à l'escalade de la violence qui en résulte. Il a ajouté que le paragraphe 22 du Rapport contenait une citation d'une ONG qui ne distinguait pas entre les assassinats à motivations politiques du passé, dans lesquels les gouvernements étaient impliqués, et les assassinats dont les gouvernements ne sont pas responsables. Il a expliqué qu'en 2009, le Honduras connaissait une situation politique difficile qui avait été depuis surmontée, alors que la citation en question donne à penser que cette situation perdure. Il a donc demandé que cette citation soit supprimée, pour ne pas donner au lecteur une impression fautive de ce qui se passe réellement au Honduras.

Le Secrétariat a répondu qu'il acceptait d'ajouter la date de la citation dans le Rapport. Une procédure rationalisée sera mise en place à l'avenir pour permettre aux États membres d'adresser des renseignements à tout moment tout au long de l'année, à titre volontaire. Cette information pourrait ensuite être mise à disposition en ligne en temps réel, ce qui permettrait de montrer l'évolution et la modification dans le temps de la situation de tel ou tel pays.

Le représentant du Cameroun s'est dit surpris que son pays soit cité dans le Rapport de la Directrice générale. Le cas précis mentionné pour le Cameroun n'était pas lié aux activités professionnelles du journaliste Ngota Ngota Germain, qui avait été tué en 2010.

Le délégué de la Croatie a souhaité mettre à jour les renseignements figurant dans le Rapport en indiquant que dans le cas d'Ivo Pukanic et Niko Franjic, tués dans un attentat à la voiture piégée en 2008, les auteurs de l'attentat avaient été condamnés et le procès du commanditaire présumé était en cours. Des renseignements ont été également fournis par le représentant de la Thaïlande, qui a déclaré que dans le cas des quatre journalistes mentionnés dans le Rapport de la Directrice générale, ces affaires faisaient l'objet d'enquêtes ou étaient déjà devant les tribunaux. Le Brésil a

déclaré que son rapport final à l'UNESCO n'avait pas été pris en compte dans le Rapport et qu'il était apparu depuis que certains de ces assassinats étaient sans rapport avec les activités de journaliste de la victime.

Le Secrétariat a répondu que le Rapport contenait toutes les informations reçues avant la date limite du 31 décembre 2011 et qu'il n'avait pas été possible d'intégrer les renseignements fournis après cette date. Il a exhorté tous les pays concernés à adresser leur rapport avant cette date et à y inclure également des renseignements sur leurs interventions visant à empêcher activement l'apparition de telles situations.

6.1.3 Points concernant les problèmes de vérification

Des questions ont été posées à propos des sources des informations utilisées par l'UNESCO. Le représentant du Honduras a souligné que le Secrétariat devrait évaluer l'objectivité et de ses sources pour s'assurer de la cohérence d'ensemble du document. Il a précisément mentionné la citation du paragraphe 22 (évoquée plus haut), considérant qu'elle présentait un tableau inexact de la situation sur le plan de sa chronologie. Le délégué de Cuba a également fait des observations sur l'objectivité des sources, estimant qu'elles étaient politiquement biaisées, et a demandé que des réseaux régionaux tels que la Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños (CELAC) et la Fédération latino-américaine de journalistes soient pris en compte.

Le délégué de l'Inde s'est inquiété de ce que les chiffres du Rapport ne sont pas assortis d'indications sur leurs sources. Il a en outre demandé à quel type d'investigations on procédait avant de publier un communiqué de presse de la Directrice générale à propos d'un assassinat, et si un correctif était publié lorsque l'information en question se révélait inexacte. L'Inde a insisté pour qu'une source d'information soit indiquée et a demandé si l'UNESCO collaborait avec les organisations de journalistes compétentes dans le pays concerné.

Le représentant du Brésil a spécifiquement mentionné le paragraphe 38 du Rapport qui, a-t-il déclaré, contenait à propos des assassinats d'Auro Ida (2011) et de José Givonaldo Vieira (2009) des informations qui ne cadrent pas avec celles fournies au Secrétariat par les autorités brésiliennes. Les enquêtes de police, a-t-il ajouté, avaient montré que ces affaires étaient sans lien avec les activités de journaliste des victimes, tout comme c'était le cas pour l'assassinat (en 2006) d'Ajuricaba Monassa de Paula. L'intervenant a ajouté que, outre les ONG et autres sources utilisées par l'UNESCO, l'Organisation devrait aussi indiquer les renseignements officiels adressés par les États membres. Si un État membre déclare qu'une affaire s'était révélée sans lien avec l'exercice de la profession de journaliste, l'affaire devrait être retirée de la liste. Le représentant du Bangladesh a proposé qu'avant la publication de toute note ou communiqué de presse, l'information soit vérifiée auprès de l'État concerné.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a dit que ce serait aller à l'encontre de l'objet même des déclarations de presse que de demander au gouvernement de confirmer l'assassinat avant que la Directrice générale puisse publier un communiqué, en ajoutant qu'on ne peut pas avoir tort de condamner un assassinat. La Finlande a suggéré que le Secrétariat penne en considération les situations où le fait de révéler une source peut être préjudiciable à la sécurité de celle-ci. Cette observation a été appuyée par les États-Unis d'Amérique, qui ont ajouté qu'étant donné qu'un journaliste mort ne saurait parler, il faut que quelqu'un puisse parler pour ceux qui

sont tués, d'autant plus que, pour des raisons pratiques, il faut une réaction assez rapide de la Directrice générale.

Répondant aux points soulevés, le Sous-Directeur général a expliqué que pour déterminer que dans une affaire, un journaliste a été tué dans l'exercice de ses fonctions, l'Organisation exige toujours au moins deux sources indépendantes. L'UNESCO travaille avec une longue liste de partenaires jouissant d'une bonne réputation et basés dans toutes les régions du monde, y compris des associations professionnelles et des ONG spécialisées dont plusieurs ont un statut d'associé ou un statut consultatif auprès de l'Organisation, ainsi qu'avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression, les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les organisations internationales et régionales compétentes et leurs rapporteurs, et la presse elle-même. Parce que l'UNESCO applique des normes de vérification rigoureuses, les chiffres qu'elle publie concernant les journalistes assassinés sont dans l'ensemble inférieurs à bon nombre de chiffres fournis par les ONG.

En ce qui concerne les points soulevés par les représentants de l'Inde, de Cuba et du Cameroun à propos de la façon dont est défini le terme journaliste, M. Kārklīņš a reconnu que cette question était complexe. Il a noté que pour le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, les journalistes sont des « *personnes qui se consacrent à la recherche, l'analyse et la diffusion d'informations, de manière régulière et spécialisée, par le biais de tout type de supports écrits, audiovisuels (télévision ou radio) ou électroniques* », sachant en outre que « *Avec l'apparition de nouvelles formes de communication, le journalisme s'est étendu à de nouveaux domaines, dont le journalisme citoyen* ». À titre d'autre exemple, l'Observation générale n° 34 sur l'article 19, adoptée par le Comité des droits de l'homme, définit le journalisme comme étant « *une fonction exercée par des personnes de tous horizons, notamment des reporters et analystes professionnels à plein temps ainsi que des blogueurs et autres particuliers qui publient eux-mêmes le produit de leur travail, sous forme imprimée, sur l'Internet ou d'autre manière* ».

Le Sous-Directeur général a ajouté que si les États membres le souhaitent, tout communiqué pourrait être accompagné d'un lien vers les sources de l'information, ce qui en faciliterait la vérification. Ce serait la manière la plus transparente d'indiquer d'où l'information est tirée. L'UNESCO n'est pas une source primaire de l'information sur les assassinats, elle n'est pas un organisme d'investigation et elle n'a pas les ressources nécessaires pour procéder elle-même à des enquêtes. C'est la raison pour laquelle la Directrice générale fait appel aux gouvernements afin qu'ils enquêtent sur les faits d'assassinat et communiquent cette information à l'UNESCO. Il a expliqué que les déclarations à la presse condamnent l'assassinat d'un journaliste et non le gouvernement du pays touché et ne doivent donc pas être considérées comme une critique de ce gouvernement. Il a affirmé que le Secrétariat procédait à des contre-vérifications et qu'aucun communiqué de presse n'était publié en l'absence de preuves suffisantes qu'il y a eu assassinat d'un journaliste et que cet assassinat était directement ou indirectement lié à l'activité professionnelle de la victime.

Le Sous-Directeur général a en outre expliqué que les États membres n'ont pas demandé à la Directrice générale de se prononcer sur des affaires autres que d'assassinat de journalistes. C'est la raison pour laquelle elle ne fait pas de déclarations publiques sur des affaires de harcèlement ou d'emprisonnement, par exemple, à moins qu'il ne s'agisse d'une violation grave et systématique dans un pays donné. Les communiqués de presse sont suivis d'une demande d'information que la Directrice générale adresse aux pays concernés à propos des suites judiciaires de l'affaire et cette

information en retour figure dans son Rapport, qui est un document public. Toutes les informations fournies par les États membres au plus tard à la date limite prévue à cet effet figurent dans le Rapport. Dans la livraison de 2012, sur les 245 affaires mentionnées, des informations ont été fournies pour 101 affaires, et aucune information n'a été fournie avant la date limite pour les 144 autres affaires.

6.1.4 Autres points débattus

Le délégué du Canada, évoquant le nombre d'affaires pour lesquelles l'UNESCO avait obtenu des réponses des États membres, a fait remarquer que très peu d'enquêtes judiciaires avaient débouché sur une condamnation. On ne pouvait dire avec certitude si ces procès étaient pris au sérieux ou considérés comme une simple obligation de faire quelque chose. L'intervenant a donc proposé que des indicateurs soient mis au point pour produire une meilleure information qui, à l'avenir, ferait ressortir les données manquantes. Le représentant du Royaume-Uni a demandé plus de transparence dans les réponses fournies par les États membres, notamment en présentant sous forme de tableaux les gouvernements qui n'ont pas répondu aux demandes d'information de la Directrice générale.

Le représentant de la République dominicaine, appuyé par la suite par le Cameroun, a estimé que le Rapport couvrait la sécurité des journalistes et l'impunité et qu'il devrait donc traiter de la question de l'impunité dans un second stade.

Dans l'ensemble, les orateurs ont affirmé l'engagement de leur pays à promouvoir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes. Le délégué du Pakistan a évoqué la création par son gouvernement d'un fonds de dotation en faveur des familles de journalistes assassinés. Le délégué de la Thaïlande a rendu compte des enquêtes concernant quatre assassinats survenus depuis 2006 et de la création d'un mécanisme d'indemnisation en faveur des familles de journalistes assassinés. Le Gouvernement thaïlandais travaillerait avec les parties prenantes régionales, notamment les médias et les instituts de formation régionaux, pour organiser des cours de formation à des fins d'éducation, de développement de la compréhension et de sensibilisation ainsi que pour établir des dispositions générales de sécurité à l'intention des journalistes.

Le représentant du Mexique a dit que son pays était en train de mettre en œuvre une stratégie de sécurité publique qui implique la coordination de l'action de tous les échelons de l'administration publique et des services de police et de justice. Le Mexique était également en train de modifier sa constitution de manière à ériger les attaques contre les journalistes en crimes fédéraux, ce qui permettrait aux autorités fédérales d'user de tout leur pouvoir et leur poids dans ce domaine.

6.2 Perspectives des experts concernant le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Le Président, M. Pulkkinen, a ouvert la deuxième partie du débat sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité en souhaitant la bienvenue aux trois experts invités à donner leurs perspectives et point de vue sur le sujet.

M. Anthony Mills est Directeur de la liberté de la presse à l'International Press Institute (IPI) depuis 2009. Auparavant, il avait passé près de dix années à Beyrouth (Liban) comme correspondant de CNN, de la Deutsche Welle et d'autres organes d'information.

M. Ole Chavannes est un journaliste et expert du développement des médias originaire des Pays-Bas qui travaille actuellement au Qatar en tant que Coordonnateur principal de l'aide d'urgence au Centre de Doha pour la liberté des médias. Ses fonctions comprennent la coopération avec une équipe d'experts régionaux chargés de fournir un appui direct à des journalistes qui ont besoin d'une aide médicale ou juridique urgente.

Mme Quinn McKew est Directrice principale des opérations pour ARTICLE 19, organisation indépendante de défense des droits de l'homme fondée en 1986 qui s'emploie partout dans le monde à protéger et promouvoir le droit à la liberté d'expression et la liberté de l'information. Elle est chargée de coordonner les travaux de l'organisation en matière de sécurité et d'évaluation des risques, ainsi que d'assurer l'intégration de ses sept bureaux et organisations partenaires régionaux.

Premier à prendre la parole, **M. Anthony Mills** a commencé par citer des statistiques sur le nombre de journalistes assassinés jusque-là en 2012, d'où il ressort que, selon le service d'alerte aux assassinats de l'International Press Institute, cette année risque fort d'être l'année la plus meurtrière depuis que l'IPI a commencé à recueillir ces statistiques. Ces chiffres constituent un nouveau rappel de l'urgente nécessité d'une action multilatérale pour faire en sorte que les journalistes en activité soient protégés et que les auteurs de crimes contre les médias soient rapidement traînés devant les tribunaux. L'impunité, a-t-il poursuivi, est le plus grand facilitateur de la poursuite des agressions contre les médias.

Le projet de Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité pourrait devenir un très important document stratégique a dit Mills, qui a affirmé la confiance que son organisation met dans cette initiative de l'UNESCO visant à concentrer l'action sur cette question et à rassembler de nombreux acteurs clés pour définir une approche coordonnée et tournée vers l'action à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Il a souligné qu'il est du devoir des États membres de se conformer aux traités internationaux qu'ils ont signés, d'appliquer la législation qui protège la liberté d'expression et de veiller à ce que leurs journalistes ne soient pas assassinés parce qu'ils dénoncent des activités criminelles, des irrégularités officielles ou qu'ils couvrent simplement des situations dangereuses en cherchant à diffuser une information d'intérêt général. L'intervenant a ajouté qu'il est aussi du devoir des États membres de veiller à ce que justice soit faite lorsqu'un journaliste est assassiné. Pour l'intervenant, le Plan d'action en l'état actuel manifeste une certaine tolérance à l'égard des « erreurs » des États membres qui pourraient conduire à ne pas veiller au respect de ces obligations. Il a proposé qu'une équipe d'enquêteurs internationaux indépendants collaborant avec les organismes gouvernementaux soit créée pour enquêter sur les attaques contre des journalistes et établir des rapports sur les résultats de ces enquêtes, avec un suivi des mesures prises par le gouvernement pour livrer aux tribunaux les auteurs de ces attaques.

Pour **M. Ole Chavannes**, le Rapport de la Directrice générale et le projet de Plan d'action des Nations Unies constituent des étapes réalistes et importantes vers un environnement plus sûr pour l'exercice sans restrictions de la profession de journaliste, la principale difficulté étant de savoir comment traduire ces politiques en actions concrètes sur le terrain.

L'intervenant a dit apprécier la participation d'un éventail large et varié de parties prenantes, notamment les organisations de développement des médias, à cet effort visant à améliorer la sécurité des journalistes partout dans le monde, mais en estimant que les entreprises de médias

devraient occuper une place plus importante dans le Plan, parce qu'elles partagent manifestement la responsabilité de mieux protéger les journalistes. M. Chavannes a aussi fait valoir que la formation à la sécurité ne doit pas être un simple acte ponctuel mais s'insérer dans un « cycle de formation » dans lequel les journalistes et autres travailleurs des médias pourraient accéder à des mises à jour et des stages de recyclage réguliers, au moins deux fois par an. Un tel cycle devrait faire partie d'un protocole de sécurité plus large qui offre aussi une assurance-vie et agression, des séances d'information sur la sécurité, des mesures de sécurité numérique et, si besoin est, un soutien psychologique post-traumatique.

L'intervenant a plaidé pour que le Plan intègre pleinement les travailleurs des médias communautaires et le journalisme citoyen, qui méritent autant d'être protégés que les journalistes classiques, parce que tous exercent le même droit à la liberté de la presse.

Mme Quinn McKew, d'ARTICLE 19, a exprimé la préoccupation de son organisation devant l'absence du moindre signe de reflux des actes de violence et de la culture de l'impunité, comme le montre bien le Rapport de la Directrice générale. Le développement des médias sociaux, en particulier, a ouvert de nouveaux espaces de lutte pour la liberté d'expression, les journalistes citoyens et communautaires étant de plus en plus pris pour cible. L'intervenante a déclaré que son organisation approuvait sans réserve le Plan d'action des Nations Unies, qui représente une étape nécessaire vers la protection coordonnée des journalistes partout dans le monde. Elle a estimé toutefois que les formulations utilisées dans le document pourraient être approfondies et certaines définitions affinées afin de renforcer encore plus le texte.

L'organisation de Mme McKew recommandait au PIDC d'adopter ou de préconiser les mesures énoncées par la Cour européenne, qui avait précisé l'obligation incombant à l'État de procéder à une investigation efficace en cas d'acte de violence ou de harcèlement. Parmi ces mesures, il y a l'identification de certains facteurs capitaux, indispensables pour maintenir la confiance du public en l'état de droit, le premier de ces facteurs étant que les enquêtes soient menées par un organe indépendant des entités impliquées dans les faits. Les enquêtes doivent être engagées promptement et les autorités qui en sont chargées doivent s'efforcer d'en accélérer le cours. Les enquêtes doivent également être minutieuses et en mesure de déterminer la responsabilité de la violation. Enfin, il faut que le public ait suffisamment de possibilités d'examiner de près l'enquête et que la victime ou ses proches puissent accéder effectivement à la procédure.

Mme McKew a ajouté que son organisation soutenait résolument la Mesure proposée 5.9 du Plan d'action, qui encourage les États membres à faire en sorte que la diffamation devienne une infraction civile et non pénale. Les lois de pénalisation de la diffamation continuent à son avis de contribuer au climat général d'intimidation auquel les journalistes et, de plus en plus, les utilisateurs des médias sociaux doivent faire face.

Le dernier point abordé par l'intervenante était centré sur la question de savoir comment définir un journaliste. Citant l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dit que « *[t]out individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* », Mme McKew a appelé l'attention sur le fait que le terme « journaliste » n'apparaît nulle part dans le texte susmentionné. C'est finalement le droit, et non les moyens, de la liberté d'opinion et d'expression qui est consacré, ce qui rend ce texte particulièrement pertinent dans le monde d'aujourd'hui, où le

développement des médias sociaux et des plates-formes mobiles a ouvert un nouveau front dans la guerre faite à la liberté d'expression et la libre circulation de l'information.

En soulignant combien il importe de reconnaître et de protéger les utilisateurs des médias sociaux, sinon en tant que journalistes du moins en tant qu'agents de l'expression et de l'information libres, Mme McKew a recommandé que l'UNESCO adopte la définition du journaliste utilisée par le Conseil de l'Europe dans sa Recommandation R (2000)7, à savoir « *toute personne physique ou morale pratiquant à titre régulier ou professionnel la collecte et la diffusion d'informations au public par l'intermédiaire de tout moyen de communication de masse* ».

6.3 Examen du Plan d'action des Nations Unies

6.3.1 Débat général des États membres

Au début des délibérations sur le Plan d'action des Nations Unies, plusieurs États membres ont apporté leur appui à cette initiative, à savoir, entre autres, les pays suivants : Finlande, Suède, États-Unis, Albanie, Croatie, Tanzanie et Colombie. Le représentant de la Norvège a fait l'éloge du travail accompli par le Secrétariat, en ajoutant que, bien qu'il comporte encore un ou deux défauts, le Plan est dans une large mesure conforme au souhait exprimé de longue date de voir l'UNESCO tenir haut la bannière qui montre la bonne direction non seulement aux gouvernements mais aussi à tous les intervenants dans le domaine des médias partout dans le monde. Cet instrument, a-t-il ajouté, constitue un outil très important à cette fin. Le délégué de la Thaïlande a dit que son pays appuie résolument le Plan et le représentant du Royaume-Uni a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour l'excellent travail accompli en réponse à la demande du Conseil. Le délégué des Pays-Bas s'est chaudement félicité de l'élaboration du Plan. Le représentant du Pérou a dit que le Plan n'est certes pas parfait mais constitue un puissant outil, important pour la lutte contre la violence et l'impunité qui représentent une menace pour les journalistes. Les principes inscrits dans le Plan permettront à chaque organisme du système des Nations Unies, dans son domaine de compétence propre, d'apporter son expérience et ses atouts pour élaborer une approche efficace et cohérente. Le représentant du Brésil a félicité l'UNESCO de cette initiative et le délégué du Pakistan a remercié l'UNESCO pour l'organisation de la Réunion interinstitutions sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, tenue au Siège de l'UNESCO les 13 et 14 septembre 2011. L'Uruguay, pays observateur, a fait l'éloge du Plan. Le représentant de l'Albanie a ajouté que ne pas approuver le Plan reviendrait à adresser le mauvais message au monde entier et, en particulier, aux auteurs de violences contre les journalistes.

Les représentants des observateurs suivants ont apporté leur appui au Plan : Union africaine, Programme des Nations Unies pour le développement, Conseil de l'Europe, Comité mondial pour la liberté de la presse, au nom de l'Association interaméricaine de la presse, et Centre for Freedom of the Media, les deux dernières organisations exprimant plus particulièrement leur soutien à la proposition tendant à élargir la portée de la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Des préoccupations ont été également exprimées. Le représentant du Pakistan a déclaré que le Plan allait plus loin que la Déclaration adoptée par le Conseil à sa session précédente, dans laquelle il était demandé à la Directrice générale de procéder à des consultations sur la possibilité d'organiser une réunion interinstitutions sur la question de la sécurité. Le délégué du Brésil a mentionné le fait que le Plan encourage les États membres à étudier les moyens d'élargir la portée

de la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la sécurité des journalistes dans les zones de conflit, en rappelant qu'il s'agit là d'une proposition très délicate qui devrait être examinée par le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO. Le représentant du Pakistan a aussi déclaré que la proposition tendant à élargir la portée de la résolution 1738 n'entre pas dans le champ du mandat du PIDC et de l'UNESCO. Le délégué du Pérou a dit que le Groupe des pays latino-américains (GRULAC) était d'accord sur l'importance de la sécurité des journalistes et du problème de l'impunité mais qu'il n'y avait pas entre eux consensus sur des questions de procédure et qu'ils attendaient donc encore les instructions de leurs ministères respectifs. Le représentant de l'Inde s'est demandé si le Plan constitue le meilleur moyen de progresser compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur l'UNESCO, et il s'est dit préoccupé par les empiètements sur les mandats d'autres organismes des Nations Unies.

Les délégués des États-Unis et des Pays-Bas ont déclaré que le Plan relève du mandat de l'UNESCO et du PIDC concernant la question de la sécurité. Le représentant du Royaume-Uni a dit que rien dans les textes fondamentaux du PIDC ne s'oppose à cette initiative.

Le Sous-Directeur général de l'UNESCO a répondu que la question à l'examen se situe au cœur même du mandat de l'Organisation, comme il est stipulé dans la résolution 36 C/43 de la Conférence générale, qui a chargé l'UNESCO, par l'entremise du Secteur de la communication et de l'information, de « suivre, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations concernées, actives dans ce domaine, la situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes, et tout particulièrement les cas de violences à l'égard des journalistes commises dans l'impunité, y compris en restant attentif aux suites judiciaires par l'intermédiaire du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et rendre compte des évolutions sur ces points à la Conférence générale ».

Le Sous-Directeur général a ajouté que le Conseil de 2010 avait demandé au Secrétariat de « formuler une approche détaillée, cohérente et orientée vers l'action, commune à tout le système des Nations Unies, sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité » et que cette demande a été ensuite traduite en demande d'élaboration d'un document. Tout au long de l'élaboration du Plan d'action interinstitutions des Nations Unies, les États membres ont été tenus informés et associés à ce processus. Les informations initiales et l'avant-projet de Plan d'action ont été adressés à tous les États membres avant la Réunion. Les États membres ont été invités à prendre la parole au cours des consultations du 13 septembre 2011 sur le Plan d'action et leurs observations ont été prises en compte lors de la réunion interinstitutions du 14 septembre. Une fois la version finale du projet prête, elle a été présentée aux États membres afin qu'ils communiquent leurs observations à son sujet. Sept États membres ont présenté des observations. Le Sous-Directeur général a expliqué qu'étant donné que cette initiative venait des États membres, par l'entremise du Conseil du PIDC, il semblait judicieux de leur demander d'approuver le Plan d'action, ce qui est une marque de transparence et d'engagements vis-à-vis des États membres qui sont à l'origine de cette proposition et ont demandé au Secrétariat de s'en occuper.

6.3.2 Débat sur l'enceinte appropriée pour le Plan

Le Pérou, le Brésil et Cuba ont demandé que le Plan d'action soit soumis au Conseil exécutif et l'Afghanistan a ajouté qu'il devrait être transmis aux différents organes directeurs de l'UNESCO. Le représentant du Brésil a évoqué le point 5.5 du Plan, relatif au renforcement du rôle du Haut-

Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi qu'aux mandats et aux ressources du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression. À son avis, ce type d'action ferait nécessairement intervenir les États membres. Le représentant de l'Albanie a déclaré qu'il s'agit désormais d'un document interinstitutions qui doit être approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ; si les États membres tiennent toujours à ce qu'il passe par le Conseil exécutif ou la Conférence générale de l'UNESCO, il serait bon de lui donner plus de visibilité. Le délégué du Royaume-Uni était également d'avis que le Plan constitue désormais un document interinstitutions qui relève d'échelons plus élevés du système des Nations Unies. Le représentant des États-Unis a dit qu'il n'appartient pas au PIDC de décider si une procédure onusienne doit suivre son cours ou non, parce que le document est plus qu'un simple plan d'action de l'UNESCO et vise à instaurer une cohérence à l'échelle du système.

6.3.3 Débat sur des points précis du Plan

Le délégué de la Pologne a fait l'éloge de ce qu'il a appelé les nombreuses mesures positives et dynamiques qui figurent dans le Plan d'action. Le représentant de la Croatie s'est félicité du caractère à long terme conféré à la notion de suivi, ce qui favorise la prise en charge du processus par les pays eux-mêmes et leur sensibilisation.

La Colombie, en qualité d'observateur, a exprimé deux réserves : (i) au point 5.8 du Plan, la référence à la création d'un mécanisme d'urgence devrait être supprimée parce qu'elle limite les modalités et moyens d'action des États face à une situation donnée. Tout État doit avoir la possibilité de décider des bonnes mesures correctives à prendre sur la base du contexte local ; et (ii) au point 5.24, la référence aux corridors médiatiques est incongrue.

Parmi les observateurs, le représentant de l'Union africaine a noté l'accent mis sur les partenariats dans le Plan et a proposé d'officialiser son partenariat avec l'UNESCO sur cette base. Le représentant du Conseil de l'Europe a dit que son organisation avait aussi décidé d'établir un partenariat avec l'UNESCO dans le cadre du Plan, et il a encouragé à créer des points de coordination dans toutes les organisations partenaires. Un observateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dit que dans le cadre du Plan, son organisation était disposée à aider les gouvernements dans les 170 pays où elle opère. Un autre point a été soulevé par le représentant du Centre for Freedom of the Media à propos de la nécessité de sensibiliser les États membres aux évolutions récentes du droit international, s'agissant en particulier de l'Observation générale n° 34² du Comité des droits de l'homme de l'ONU, qui mentionne les obligations incombant à l'État de s'employer activement à mettre en place les lois et pratiques nécessaires pour protéger ceux qui exercent leur droit à la liberté d'expression, en particulier lorsque ce droit est menacé. Cet observateur a tout particulièrement fait l'éloge du Plan d'action à propos de la question du suivi.

Le représentant pour l'Europe du Comité mondial pour la liberté de la presse, parlant sur délégation de l'Association interaméricaine de la presse, a dit que cette dernière est très favorable au Plan d'action dans son ensemble et, en particulier, à son point 5.9, qui encourage les pays à

² Observation générale n° 34 sur l'article 19 : Liberté d'opinion et d'expression, adoptée à la 102^e session du Comité des droits de l'homme, Genève, 11-29 juillet 2011.

éliminer de leur législation les règles de prescription concernant les crimes contre des journalistes et à élargir la portée de la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU.

6.3.4 Observations spécifiques : ONG

Les représentants de l'Inde et du Bangladesh étaient d'avis que les ONG dont il est question dans le Plan ne devraient pas être mentionnées nommément. Le délégué des Pays-Bas a estimé que l'OIT et le PNUD sont des partenaires valables mais que des ONG telles qu'Amnesty International, Reporters sans frontières, Free Press Unlimited, la Media Defense Initiative, le Centre pour la loi et la démocratie, le Projet de justice Société ouverte et ARTICLE 19 pourraient également constituer des partenaires intéressants.

6.3.5 Réserves spécifiques : définition des journalistes

Le représentant de Cuba s'est inquiété du risque qu'une définition trop ouverte n'aboutisse à ce que toute personne écrivant sur l'Internet puisse être considérée comme journaliste. Le délégué de la Norvège a appuyé l'approche inclusive du Plan en ajoutant qu'il ne lui semblait pas possible de distinguer entre différents types de journalistes ; tous ceux qui jouent un rôle d'enceinte devraient être protégés. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré que la définition du journaliste évolue constamment et que le vrai problème est donc de défendre la liberté d'expression. La Croatie et les États-Unis ont estimé que ce sont en définitive des personnes qu'il faut protéger.

6.3.6 Autres points débattus

La Finlande, la Pologne et l'Albanie ont préconisé un recentrage sur les prochaines étapes, celles de l'application du Plan. Le représentant de la Finlande a dit qu'une meilleure application suppose des mécanismes plus forts au niveau mondial et, plus spécifiquement, au sein du système des Nations Unies et de l'UNESCO. Un financement accru et des partenariats plus fructueux avec les médias et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les journalistes eux-mêmes, sont également nécessaires.

La déléguée de la Suède a exprimé le souhait de son pays de voir l'UNESCO approfondir son approche intellectuelle en adoptant un rôle plus actif dans la systématisation, le développement et le perfectionnement des connaissances sur le sujet, par la collaboration avec des partenaires constructifs, hautement qualifiés et créatifs. Elle a estimé cet aspect particulièrement important lorsque la marge de manœuvre financière est limitée, comme c'est actuellement le cas. La mise en œuvre de ces mécanismes devrait également reposer sur des synergies efficaces au sein de l'UNESCO et de l'ensemble du système des Nations Unies, s'agissant en particulier du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de l'Institut de statistique de l'UNESCO et du monde de la recherche. Elle a également mentionné la décision 36 C/DR.43 de la Conférence générale qui encourage l'instauration d'un dialogue informé entre les États membres en vue de renforcer la liberté d'expression et la liberté de la presse. Elle a proposé des mesures pratiques, touchant notamment le suivi et l'évaluation par l'UNESCO de la situation des professionnels des médias et l'établissement, en synergie avec d'autres organismes des Nations Unies, d'un rapport contextualisé sur les grandes tendances en matière de médias sous l'angle de la liberté d'expression. Une telle initiative permettrait le partage de connaissances de haut niveau propres à nourrir un dialogue constructif et producteur de résultats effectifs entre les États membres.

Le Niger a insisté sur la nécessité de centrer le Plan sur la prévention et de ne pas le limiter aux interventions *ex post facto*. À son avis, l'UNESCO doit être en mesure d'apporter un appui aux pays qui ont besoin de se doter d'une législation assurant la protection nécessaire. L'Ouganda, la Tanzanie et les États-Unis ont évoqué l'importance du renforcement des moyens locaux à l'intention des journalistes et des activités de sensibilisation.

À l'issue du débat, le Conseil s'est accordé sur une décision (dont le texte intégral figure ci-dessous). Parmi les points spécifiques soulevés en ce qui concerne cette décision, une demande d'éclaircissements a été formulée par le représentant de la Tanzanie concernant la référence à un plan de travail de l'UNESCO figurant au paragraphe 8 du document. En réponse, le Sous-Directeur général a confirmé que ce plan de travail n'existe pas encore et qu'il sera élaboré en consultation avec les États membres et d'autres acteurs pertinents et représentatifs avant d'être soumis au Conseil exécutif à sa 191^e session. Le représentant du Royaume-Uni ayant demandé pourquoi il ne serait pas possible de présenter le Plan à la 190^e session, le Secrétariat a répondu que l'élaboration de ce type de documents prend du temps et que, pour des raisons pratiques, la 191^e session a été jugée plus réaliste comme objectif.

7. **Décision de 2012 du PIDC sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**

**DÉCISION DU PIDC SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES
ET LA QUESTION DE L'IMPUNITÉ**

28^e session du Conseil du PIDC, 22-23 mars 2012

Le Conseil intergouvernemental du PIDC,

1. **Ayant débattu** du rapport contenu dans le document CI-12/ CONF.202/4 sur les meurtres de journalistes condamnés par la Directrice générale de l'UNESCO ;

2. **Profondément préoccupé** par la fréquence accrue des actes de violence contre les journalistes, les professionnels de médias et les personnels associés dans plusieurs parties du monde, y compris dans les pays qui ne sont pas considérés comme en situation de conflit ;

3. **Rappelant** l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ;

4. **Rappelant** la Résolution 29 de l'UNESCO portant sur la « Condamnation de la violence contre les journalistes » adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 29^e session le 12 novembre 1997, qui appelait les Etats membres à abolir toute législation restrictive dans les cas de crimes contre personnes lorsque ces crimes sont « perpétrés pour empêcher l'exercice de la liberté d'information et d'expression ou quand leur objectif est d'entraver le cours de la justice » et qui priait les gouvernements de « veiller à parfaire leurs législations de manière qu'elles permettent de poursuivre et de condamner les instigateurs des assassinats de personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression » ;

5. **Rappelant** la résolution 1738 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à sa 5613^e réunion le 23 décembre 2006, dans laquelle le Conseil de Sécurité :

- **condamn[ait]** «les agressions délibérées contre les journalistes, les professionnels de médias et les personnels associés ès qualité, en situation de conflit armé, et lançait un appel à toutes les parties à mettre fin à ces pratiques» ;

- **attirait l'attention** sur « les Conventions de Genève du 12 août 1949, en particulier sur la Troisième Convention de Genève du 12 août 1949 concernant le sort des prisonniers de guerre, ainsi que le Protocole Additionnel du 8 juin 1977, plus particulièrement sur l'article 79 du Protocole Additionnel I concernant la protection des journalistes envoyés en mission professionnelle périlleuse dans les zones de conflit armé » ;

- **soulin[ait]** «la responsabilité des Etats à se conformer aux obligations découlant du droit international pour mettre fin à l'impunité et pour poursuivre les auteurs de graves violations du droit humanitaire international » ;

- **demand[ait]** «au Secrétaire général d'introduire dans ses prochains rapports sur la protection des civils en situation de conflit armé la question concernant la sauvegarde et la sécurité des journalistes, des professionnels de médias et des personnels associés » ;

6. Soulignant combien il importe que les journalistes, les professionnels du secteur des médias et les organisations de médias respectent les principes de neutralité, d'impartialité et d'humanité dans l'exercice de leurs activités professionnelles ;

7. Saluant les progrès du travail des agences des Nations Unies et des autres acteurs qui ont participé à la préparation du projet de Plan d'Action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;

8. Demande à la Directrice générale de préparer, en consultation avec les Etats membres et les autres acteurs représentatifs et pertinents, un Plan de travail UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et de le présenter au Conseil exécutif lors de sa 191^e session.

9. Prie la Directrice générale de l'UNESCO de soumettre tous les deux ans au Conseil intergouvernemental du PIDC à sa session biennale un rapport analytique sur les condamnations qu'elle aura formulées concernant les assassinats de journalistes, de professionnels du secteur des médias et de responsables de médias sociaux qui sont à l'origine d'une quantité significative de contenu médiatique d'intérêt public et qui trouvent la mort dans l'exercice de leurs fonctions ou qui sont la cible de tueurs en raison de leurs activités de journalistes. Ce rapport devrait être le résultat de l'analyse et de la comparaison d'informations émanant d'une large variété de sources pour assurer l'objectivité ; il devrait inclure des informations actualisées sur la base des réponses fournies volontairement par les Etats membres concernés par les assassinats de journalistes, ainsi que des non-réponses, et être largement accessible.

10. **Demande** également à la Directrice générale de mettre sur le site Internet de l'UNESCO, à la demande des Etats membres concernés, les informations fournies officiellement pour chacun des assassinats de journalistes condamnés par l'Organisation ;

11. **Prie** tous les États membres concernés par les condamnations formulées par la Directrice générale en rapport avec des assassinats de journalistes :

- (a) de se conformer aux obligations pertinentes aux termes du droit international pour mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice les responsables des violations au cas où une action n'a pas encore été engagée ;
- (b) d'informer la Directrice générale de l'UNESCO, sur base du volontariat, des actions engagées pour mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes et de lui indiquer les progrès des enquêtes judiciaires diligentées sur chacun des meurtres de journaliste, professionnel du secteur des médias ou responsable de médias sociaux à l'origine d'un grand nombre de reportages d'intérêt public qui ont été condamnés par l'UNESCO.

12. **Invite** le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC à accorder la priorité aux projets qui soutiennent le renforcement des capacités locales en matière de sécurité et de protection des journalistes.

8. Cérémonie de remise du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale

Le Président a ouvert la cérémonie pour 2012 de remise du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale et donné la parole au Sous-Directeur général pour la communication et l'information, M. Jānis Kārklīšs, qui a tout d'abord rappelé les origines de ce prix. Créé en 1985, il récompense la contribution spéciale que des individus ou des organisations apportent à l'amélioration de la communication dans les zones rurales, essentiellement dans des pays en développement. Par communication, a-t-il dit, on désigne non seulement les médias mais également des éléments fondamentaux de la vie humaine qui ont trait à la liberté d'expression, au dialogue, à la démarginalisation, à la participation et à l'accès aux connaissances et à l'information.

Pour 2012, le PIDC a reçu au total 28 candidatures émanant de 20 pays de toutes les régions du monde. Les candidatures devaient répondre à un certain nombre de critères précis et être approuvées par les Commissions nationales des États membres ou par les ONG compétentes ayant statut consultatif auprès de l'UNESCO. M. Kārklīšs a exprimé sa gratitude aux huit membres du Bureau du PIDC qui ont servi de jury pour l'attribution du Prix et dont la recommandation a été suivie par la Directrice générale de l'UNESCO dans sa décision de partage du prix de 20 000 dollars des États-Unis entre deux lauréats, le réseau Arid Lands Information Network et le Nepal Forum for Environmental Journalists.

Le réseau Arid Lands Information Network (ALIN) est une ONG fondée en 2000 et basée au Kenya qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie dans les communautés vivant dans les zones arides de l'Afrique de l'Est. Elle remplit sa mission en assurant l'accès à l'information par les technologies modernes dans 12 centres communautaires de *maarifa* (connaissance) situés au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Occupant une pièce ou un conteneur maritime aménagé, ces centres permettent aux gens de se connecter à l'Internet et d'apprendre à utiliser des ordinateurs et des TIC pour promouvoir la production de contenus locaux et permettre aux communautés locales de recevoir des informations et des connaissances, assurant ainsi le partage des connaissances locales sur des questions telles que les techniques de culture. L'accès à cette information est de la plus haute importance si l'on considère que pour la plupart des communautés auxquelles le réseau ALIN vient en aide, l'agriculture représente la part la plus importante de l'économie.

Le Nepal Forum for Environmental Journalists (NEFEJ) a été créé en 1986 en tant qu'ONG de promotion du journalisme environnemental au Népal. Tout au long de ses 25 années d'existence, il s'est activement employé à sensibiliser l'opinion publique en faveur du développement durable par la création d'un secteur dynamique de médias communautaires. En 1997, avec le soutien du PIDC, il a créé Radio Sagarmatha, première radio communautaire non seulement au Népal mais dans toute l'Asie du Sud, ouvrant ainsi la voie au mouvement des radios communautaires du Népal qui touche aujourd'hui près de 85 % des 27 millions d'habitants du pays. Afin de renforcer son rôle, le NEFEJ s'est doté en 2000 d'un Centre de soutien aux radios communautaires (CRSC) qui s'emploie depuis à aider les radios communautaires dans leurs différentes phases de développement, de la conception jusqu'au renforcement des capacités, en passant par l'obtention des licences, la création des stations et la programmation.

M. James Nguo, Directeur régional de l'ALIN, et M. Raghu Mainali, Directeur du NEFEJ/CRSC, étaient venus en personne recevoir le prix au nom de leurs organisations respectives. M. Nguo a

brièvement rappelé l'histoire de l'ALIN, jusqu'à la création des centres de *maarifa* en 2007. Il a expliqué que ces centres promeuvent les mêmes idées que l'UNESCO et facilitent l'accès aux équipements de TIC. En reconnaissance de son action en faveur de ces idéaux, l'ALIN a reçu en 2011 le prix Access to Learning décerné par la Fondation Bill et Melinda Gates. Pour conclure, M. Nguo a dit sa joie de recevoir le prix au nom de l'ALIN, ce qui, a-t-il espéré, ouvrirait des voies de collaboration future avec l'UNESCO.

M. Raghu Mainali du NEFEJ a ensuite parlé de son organisation. Il a rappelé que 15 années auparavant, ce fut l'UNESCO qui a apporté l'élan dont les initiatives locales avaient bien besoin pour ouvrir les ondes népalaises à la radiodiffusion communautaire. Il a tout particulièrement remercié de leur soutien et de leur coopération M. Wijayananda Jayaweera, ancien Secrétaire du PIDC, et M. Hara Prasad Padhy, spécialiste du programme, ainsi que les autres spécialistes de l'UNESCO, qui l'ont aidé à faire du rêve de la radio communautaire une réalité.

Le Centre d'appui aux radios communautaires (CRSC) du NEFEJ fonctionne depuis 2000 pour maintenir en vie la notion de radio communautaire au sein du mouvement des radios indépendantes du Népal. Ses activités portent essentiellement sur la sensibilisation aux principes de la radio communautaire, la démonstration des stations de radiodiffusion mobile et le lobbying et le plaidoyer en faveur de politiques et de lois favorables, ainsi que le travail général de soutien, de promotion et de facilitation. En encourageant les groupes communautaires à se doter de leurs propres médias, le Centre participe activement à la promotion de plus de 125 radios communautaires et a produit plus de 20 publications sur différents aspects de la radiodiffusion communautaire. Travaillant actuellement à la mise au point d'un centre de ressources, le CRSC vient aussi d'achever l'expérimentation d'un système d'évaluation des radios communautaires, avec l'appui du Bureau de l'UNESCO à Katmandou. Ce système vise à évaluer de manière objective l'efficacité des stations de radio et à veiller à ce que leur croissance ne les éloigne pas de l'esprit de la radiodiffusion communautaire. Pour conclure, M. Mainali a déclaré que le prix du PIDC conférerait plus d'engagement, de motivation et de force au NEFEJ pour continuer de veiller à ce que les secteurs marginalisés de la société aient voix au chapitre. Il a informé les participants que le NEFEJ/CRSC avait décidé d'utiliser le montant du prix pour constituer un fonds-en-dépôt dont le produit irait aux organisations ou personnes travaillant dans les communications communautaires au Népal.

À l'issue de la projection d'un court-métrage montrant certaines des activités des deux lauréats, le Président a invité M. Mohan Krishna Shrestha, Ambassadeur, Délégué permanent de la République démocratique fédérale du Népal auprès de l'UNESCO, à prendre la parole.

L'Ambassadeur Shrestha a dit avoir appris avec grand plaisir la décision de sélectionner le NEFEJ comme co-lauréat du prix, et il a exprimé l'appui continu de son pays à l'Organisation. Il a ensuite parlé du rôle de la communication rurale dans son pays, à la topographie difficile, qui compte près de 4 000 villages et où le taux d'alphabétisation est en moyenne de 60-65 %. Au cours des quelques décennies écoulées, les stations de radio et d'autres médias communautaires ont fait un grand travail de sensibilisation auprès de ceux qui vivent dans les communautés rurales. Le Prix accroîtrait le sens des responsabilités des organisations afin qu'elles fassent davantage dans ce domaine et poursuivent l'action positive déjà entreprise. Il a déclaré pour conclure que la communication est l'artère principale de tous les pays en quête de plus de développement.

La parole a ensuite été donnée au représentant de la délégation permanente de la République du Kenya, M. Victor Soo, qui a déclaré en ouverture que bien qu'ils soient situés sur deux continents différents, l'ALIN et le NEFEJ partageaient la même passion de l'amélioration de l'accès à l'information des communautés rurales dans les pays en développement. Il a exprimé à ce propos les sincères félicitations de son pays aux deux lauréats. Il a ensuite évoqué les centres de *maarifa* de l'ALIN, dont plusieurs se trouvent dans des lieux extrêmement reculés, illustrant ainsi la valeur de ces efforts de renforcement des capacités. Il a souligné combien il importe de reconnaître et d'encourager de tels efforts et a jugé très opportune la décision d'accorder le Prix à l'ALIN.

9. Débat thématique : « Genre et médias : Rétablir l'équilibre »

9.1 Présentation de l'initiative relative aux Indicateurs sexospécifiques pour les médias

Ouvrant le débat sur le thème « Genre et médias : Rétablir l'équilibre », y compris la présentation des « Indicateurs sexospécifiques pour les médias », le Président Jyrki Pulkkinen a évoqué la grande importance que le PIDC accorde à l'égalité des sexes depuis sa création, comme en témoigne le grand nombre de projets approuvés par le Bureau qui portent sur des questions de genre et de démarginalisation des femmes, au sein et par l'intermédiaire des médias. Ainsi, dans tous ses projets de mise en valeur des ressources humaines, qui représentent plus de la moitié des 178 projets soutenus en 2010-2011, le PIDC s'emploie à assurer une participation équilibrée des deux sexes.

En soulignant qu'outre leur importance capitale pour le PIDC, l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes sont l'une des priorités de l'UNESCO, M. Pulkkinen a expliqué que si les médias sont le miroir de la société, ils doivent refléter l'égalité des sexes en tant que droit humain fondamental. Il a ensuite donné un bref aperçu de la structure de la séance, le débat thématique étant divisé en deux parties : présentation de l'initiative relative aux indicateurs sexospécifiques Pour les médias (ci-après appelés ISM), suivie de la présentation des perspectives des experts sur la question.

Il a expliqué que les ISM ont été établis en étroite collaboration avec la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et d'autres experts et qu'ils constituent un ensemble d'indicateurs visant à évaluer l'égalité des sexes et le pouvoir de décision des femmes dans les médias. Ils peuvent être considérés comme un prolongement des indicateurs de développement des médias (IDM), axé sur la priorité que l'UNESCO accorde à cette question. Les ISM sont pertinents au regard de l'ensemble des cinq catégories d'IDM, s'agissant en particulier des catégories 2 et 3 (Pluralité et diversité des médias et Les médias comme plate-forme pour le débat démocratique).

Le Président a ensuite donné la parole à la Directrice de la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO, Mme Saniye Gülser Corat.

Mme Corat a fait remarquer que sa présence témoigne des progrès accomplis par l'UNESCO pour ce qui est d'inscrire l'égalité des sexes à l'ordre du jour des réunions dans tous les domaines, mais également du travail qui reste à accomplir pour que cette question cesse d'être soulevée en tant que problème à part dans chaque réunion. Elle a rappelé que depuis janvier 2008, l'égalité des sexes est l'une des deux priorités mondiales de l'Organisation et l'un des piliers fondamentaux du mandat de l'actuelle Directrice générale, qui met résolument l'accent sur cette question dans

l'ensemble des programmes de l'UNESCO et dans tous les domaines. L'UNESCO considère l'égalité des sexes comme un droit humain fondamental, une valeur partagée par tous et une condition nécessaire à la réalisation de tous les objectifs convenus sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Elle a fait remarquer que si l'on considère la question de l'égalité des sexes dans les médias d'un point de vue exclusivement numérique, beaucoup de progrès ont été certainement réalisés au cours des 25 dernières années, en ce sens qu'il y a davantage de femmes dans les rédactions, y compris à des postes d'encadrement. Il importe toutefois de ne pas s'arrêter aux chiffres et de se demander si les femmes ont vraiment voix au chapitre dans cet environnement, et d'étudier leur représentation par niveau et contenu des tâches et au regard des possibilités d'avancement dans la profession. Les progrès sont nettement moindres dans ce cas.

Mme Corat a évoqué l'explosion des nouvelles technologies et des médias sociaux qui, en maintes régions du monde, a multiplié les sources d'accès à l'information et la connaissance pour les femmes et les filles. Il n'en demeure pas moins que les médias continuent de produire des images stéréotypées des femmes qui limitent les pouvoirs de ces dernières dans leur société et leur communauté. Elle a souligné l'importance des médias pour ce qui est de propager et de perpétuer, ou bien traiter et réduire, les inégalités et les stéréotypes sexistes qui existent dans toutes les structures sociales. Elle a félicité le Secteur de la communication et de la formation de l'UNESCO pour son adhésion pleine et entière à la promotion de l'égalité des sexes et pour le large éventail de ses activités transversales par-delà les séparations entre divisions et entre axes d'action. Elle a cité en particulier ses interventions en rapport avec l'égalité des sexes qui couvrent tout l'aspect offre et demande en matière de contenus, de politiques et de renforcement des capacités dans le domaine des médias. C'est en gardant ce contexte à l'esprit que les ISM sont une ressource capitale pour améliorer l'aptitude des organisations de médias, en tant qu'acteurs clés de la société civile à contribuer à la promotion de la diversité et à la concrétisation opérationnelle de la Déclaration et Programme d'action de Beijing.

L'intervenante a jugé très judicieux que l'outil que sont les ISM soit examiné lors d'une réunion du Conseil du PIDC, puisque l'égalité des sexes dans et par les médias relève fondamentalement de la communication, et de la place des médias dans le développement en général. Il est communément admis qu'il ne saurait y avoir de liberté d'expression là où une majorité de la population est exclue.

Le Président a ensuite donné la parole à M. Alton Grizzle, spécialiste du programme à la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias.

M. Grizzle a exprimé ses remerciements à la FIJ pour sa contribution à la préparation des ISM ainsi qu'aux autres parties prenantes qui ont participé à ce travail. Il a ensuite déclaré que les médias, dans le cadre de leur fonction consistant à refléter la diversité de la société, devraient comptabiliser au développement de la réflexion sur l'égalité des sexes. Tel est précisément le but de cet outil que sont les ISM, un outil qui rend la problématique de l'égalité des sexes transparente et compréhensible pour tous tout en aidant les organisations de médias à examiner leurs propres opérations et pratiques en déterminant leur niveau de sensibilité à cette problématique et, partant de ce bilan, fixer des objectifs mesurables et réalisables en matière d'égalité des sexes. Cet outil peut également servir au suivi et à la formation.

L'intervenant a ensuite décrit dans le détail les deux principaux groupes visés par les ISM, la cible primaire étant les organisations de médias et la cible secondaire les groupes médiatiques citoyens et les établissements de formation aux médias et au journalisme. Il a souligné qu'un accent particulier sera mis sur les organisations de médias à financement public qui, considérant leur mandat, ont une obligation de se soucier de l'égalité des sexes dans le cadre de leur rôle consistant à refléter la diversité sociale.

Pour conclure, M. Grizzle a évoqué le processus qui a abouti au projet d'indicateurs à l'examen. Ce processus a débuté en 2010 par une consultation en ligne qui a permis d'établir un premier projet. En avril 2011, une réunion consultative internationale a été organisée conjointement avec la FIJ pour analyser ce premier projet et formuler des recommandations propres à l'améliorer. Un deuxième projet a été ensuite établi, qui a donné lieu à une consultation virtuelle avec les unions et associations de médias écrits et audiovisuels pour connaître les réactions de ces principaux partenaires et parties prenantes de l'UNESCO. Le deuxième projet a été ensuite examiné par des experts avant d'établir le texte définitif du projet d'indicateurs.

9.2 Observations des États membres sur les indicateurs sexospécifiques pour les médias

Cette initiative a recueilli le soutien généralisé des États membres, qui y ont vu une extension opportune des indicateurs de développement des médias.

Le représentant de l'Équateur a fait l'éloge des ISM mais s'est dit quelque peu préoccupé de ce que l'aspect juridique des carrières féminines dans le journalisme ait été négligé dans leur conception. Le délégué du Bangladesh a également exprimé sa préoccupation à ce sujet, s'agissant en particulier de la question de la maternité.

L'importance de l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les modules universitaires a été soulignée par le délégué de Cuba, qui a remercié le Secteur de la communication et de l'information du soutien qu'il apporte à l'élaboration d'un projet national de journalisme à Cuba qui comporte un module sur les femmes dans le journalisme et a permis un travail de sensibilisation sur cette question. Le représentant de la Gambie a également remercié le Secteur pour son aide à la mise en place d'un nouveau programme universitaire mettant plus particulièrement l'accent sur la sensibilisation à l'égalité des sexes par le biais des radios communautaires. Il a évoqué le succès remporté en Gambie, avec le soutien de l'UNESCO, par ces radios qui confient des émissions à des femmes et mettent l'accent sur les sujets culturels et féminins, ce qui encourage les femmes à les écouter.

Le délégué du Niger a évoqué la profonde injustice qui existe dans son pays, comme dans de nombreux pays africains, en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de prise des décisions dans les médias et le contenu de ces derniers. Du côté positif, il a cité l'African Professional Women's Association, association régionale dont la section nigérienne vient d'organiser un atelier visant à adopter une charte de l'image et de la place des femmes dans les médias au Niger que toutes les organisations de médias seront appelées à signer. Des mesures positives prises à l'échelon national ont été également mentionnées par la Thaïlande à propos de la création d'un fonds national de développement pour la femme.

Le délégué du Bangladesh a approuvé de manière générale les ISM mais en faisant remarquer que des mesures concrètes de sensibilisation, des programmes de plaidoyer et une formation à

l'utilisation de cet outil seront peut-être nécessaires pour surmonter les multiples difficultés qui existent dans le monde en développement. Il a aussi proposé de mettre plus particulièrement l'accent sur la surveillance de l'image des deux sexes dans les séries télévisées et les programmes de variétés, programmes qui peuvent exercer une grande influence sur les téléspectateurs. Une autre idée a été avancée par le délégué de la République dominicaine, qui a proposé que l'UNESCO envisage l'élaboration d'une série d'indicateurs portant sur d'autres groupes marginalisés, les minorités religieuses par exemple.

Tout en exprimant son plein appui à cette initiative, la représentante de la Suède s'est inquiétée de l'absence dans cet outil d'une relation avec la société, sous forme par exemple de liens avec les services de réglementation et autres autorités dotées de règles sur l'intégration de la perspective de l'égalité des sexes ainsi que de liens avec la législation nationale sur ces questions. Elle a évoqué l'action positive menée actuellement par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier dans le cadre de la section consacrée aux femmes et aux médias dans le Programme d'action de Beijing.

En clôture de la séance, le Président, M. Pulkkinen, a résumé la réaction générale des participants en la qualifiant d'appui et approbation générales de cette initiative : il a invité le Secrétariat à répondre aux préoccupations exprimées pendant les débats. L'initiative d'élaboration et de promotion des indicateurs sexospécifiques pour les médias a été ensuite officiellement approuvée par le Conseil du PIDC.

9.3 Perspectives des experts

Le Président, M. Pulkkinen, a ouvert la deuxième partie du débat sur le thème « Genre et médias » en souhaitant la bienvenue aux cinq experts et journalistes invités à présenter leurs perspectives et points de vue sur le sujet.

Mme Mounia Belafia, écrivain et journaliste, est Vice-Présidente du Conseil sur le genre et les médias de la Fédération internationale des journalistes. Elle est également Secrétaire adjointe de la section marocaine du Forum international des femmes et correspondante de France 24. Ses plus grandes distinctions honorifiques sont notamment le Prix de la meilleure enquête dans le monde arabe, en 2002, et le Prix Nazek Malaika, en 2012. Expert international dans le domaine du genre, des médias et du développement, elle a dirigé de nombreux rapports et études et a publié un ouvrage intitulé « La Femme dans les proverbes marocains ».

Mme Liza Gross est Directrice exécutive de la Fondation internationale des femmes dans les médias (IWWMF), réseau mondial qui se consacre au renforcement du rôle des femmes journalistes et de la liberté de la presse au plan international. Avant d'entrer à l'IWWMF, Mme Gross était Directrice de la rédaction du Miami Herald. Avec près de 30 années d'expérience dans le journalisme et la communication, Mme Gross a aussi exercé les fonctions d'enseignante et de rédactrice pour le Programme sur le journalisme latino-américain de l'Université internationale de la Floride à Miami.

M. Javad Mottaghi est Secrétaire général de l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), association professionnelle à but non lucratif qui regroupe depuis 1964 des organisations de radiodiffusion, pour faciliter le développement de la radiodiffusion dans la région de l'Asie et du Pacifique et organiser des activités de coopération au sein de son réseau de plus de

200 membres. Avant de prendre ses fonctions en 2010, il a été pendant 12 ans Directeur de l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD). M. Mottaghi a plus de 34 années d'expérience nationale et internationale des médias et de la communication.

Mme Shahira Amin est une journaliste égyptienne indépendante qui écrit pour le portail de la liberté d'expression « Index on Censorship » et pour CNN.com. Elle produit et présente également une émission de débat hebdomadaire à la télévision égyptienne. Mme Amin a quitté son emploi de Chef adjoint de Nile TV pendant le soulèvement de 2011 pour protester contre la couverture biaisée des manifestations. Elle est aussi la seule de tous les journalistes égyptiens à avoir interviewé le célèbre blogueur Maikel Nabil dans sa cellule à un moment où il était interdit aux médias égyptiens de parler de son cas. En reconnaissance de son travail, Mme Amin a reçu le Prix Catalyst for Change en 2011 et le Prix Julio Aguinta de l'Université américaine du Caire en 2012, qui récompensait sa défense inébranlable des droits de l'homme.

Mme Roukaya Kasenally est Directrice de la gestion de la communication et des connaissances à l'African Media Initiative (AMI), programme panafricain dont l'objet est de renforcer le secteur des médias privés et indépendants en Afrique afin qu'il puisse jouer son rôle dans la promotion du développement social et de la croissance économique, ainsi que dans le renforcement de l'aptitude des citoyens à demander des comptes aux gouvernements et autres institutions dans la recherche d'une gouvernance démocratique. Avant d'entrer à l'AMI, Mme Kasenally était maître de conférences en médias et systèmes politiques à l'Université de Maurice et a effectué pour diverses institutions des missions consultatives sur des sujets en rapport avec la gouvernance politique.

Première à prendre la parole, **Mme Mounia Belafia** a ouvert son exposé en évoquant le paradoxe du binôme genre-médias. Alors que leur situation s'améliore dans d'autres domaines, les femmes demeurent souvent invisibles ou au second plan lorsqu'il s'agit des médias, où leur présence ne reflète guère les principes d'équité, d'égalité, de diversité et d'équilibre. Elle a poursuivi en parlant de l'image des femmes dans les médias et des stéréotypes sexistes qui s'introduisent dans leur contenu à différents niveaux.

S'agissant du contenu, les femmes sont souvent assimilées à des objets sexuels, de beaux objets, des victimes ou des personnes dépourvues de pôles d'intérêt autres que ceux de la vie quotidienne d'une femme au foyer. Mme Belafia a fait remarquer que s'agissant des rôles professionnels, les femmes sont souvent évaluées au regard non de leurs capacités professionnelles mais par le prisme de stéréotypes sexistes. Dans les salles de rédaction et dans les médias en général, la voix des femmes est souvent moins entendue que celle de leurs homologues masculins et, à niveau de qualification égal, les femmes continuent d'être mises de côté et sous-représentées et n'occupent que 8 % des postes de cadre décideur.

En conclusion, Mme Belafia a estimé que cette situation impose de redoubler d'efforts pour substituer à ces clichés faux et stéréotypés une image qui reflète mieux le rôle effectif des femmes dans la société. Elle a souligné combien il importe de garder à l'esprit que la liberté d'expression et la liberté des médias sont les outils qui permettront cette mutation et corrigeront l'image des femmes dans et par les médias.

Mme Liza Gross, Directrice exécutive de la Fondation internationale des femmes dans les médias (IWMF), a ensuite pris la parole pour brosser un tableau de la situation des femmes dans les médias d'information, telle qu'elle ressort du Global Report de l'IWMF sur le sujet.

L'intervenante a tout d'abord exprimé sa gratitude à l'UNESCO pour son soutien à cette étude qui a nécessité plus de deux années de travail et au cours de laquelle plus de 1 500 chercheurs locaux ont procédé à des entretiens en personne avec des employés de plus de 500 entreprises de médias dans 17 régions du monde. La raison d'être de ce travail de recherche était double, à savoir la conviction qu'aucune presse ne saurait être véritablement libre tant que les femmes n'ont pas la même voix au chapitre dans les processus de collecte et de diffusion de l'information, d'une part, et le fait qu'il n'y avait jamais eu de compilation de données détaillées à l'échelle mondiale pour déterminer la place des femmes dans l'industrie de l'information, d'autre part. Se fondant principalement sur les organes de médias traditionnels, des données ont été agrégées pour 170 000 employés à propos d'éléments tels que les rôles professionnels, les salaires, les conditions de travail, l'adoption de politiques favorables à l'égalité, etc.

Parmi les principales constatations de l'étude, il y a le fait que les hommes demeurent presque deux fois plus nombreux que les femmes et occupent plus de 75 % des postes de haut rang touchant la gestion et la gouvernance dans les organisations de médias. Ces chiffres représentent néanmoins une amélioration par rapport à l'étude régionale effectuée par Margaret Gallagher en 1995³, d'où il ressortait que les femmes n'occupaient que 12 % de ces postes. L'on constate aussi que les femmes sont surreprésentées dans les postes commerciaux, financiers et administratifs, ainsi que dans les postes de rang subalterne et de début de carrière, ce qui s'explique par le fait que dans de nombreux pays et sociétés, le journalisme est une profession relativement nouvelle pour les femmes. Mme Gross a souligné qu'il reste encore beaucoup à faire pour accroître le nombre de femmes aux postes de haut rang dans les organisations de médias, car c'est à ce niveau que se prennent les décisions qui déterminent la manière dont l'information est produite et diffusée ainsi que les conditions de travail des professionnels dans cette branche d'activité.

Il ressort également de l'étude que les femmes sont fortement désavantagées lorsqu'il s'agit des conditions de travail, en ce sens qu'elles ont moins accès à un travail régulier à plein temps et que leurs contrats offrent généralement une moindre sécurité de l'emploi. Certaines régions font néanmoins apparaître des tendances nettement plus encourageantes que d'autres, une certaine parité des sexes étant même à noter en particulier en Europe du Nord et de l'Est.

Mme Gross a souligné pour conclure que les questions soulevées par l'étude mondiale de l'IWMF ne sont que la pointe de l'iceberg par rapport au travail qui reste à accomplir. De nouveaux travaux de recherche doivent être consacrés à déterminer si les progrès constatés quant au nombre de femmes présentes dans les salles de rédaction débouche réellement sur une parité des sexes dans les agendas de l'information ou s'il n'y a aucun lien entre ces deux aspects. Le rapport n'est donc censé constituer qu'un outil, certes précieux, et une base pour poursuivre le débat sur la parité des sexes dans les rédactions des médias. Tout comme pour les ISM, il faut disposer de davantage de données scientifiques pour formuler des réponses adéquates en matière de lutte mondiale pour l'égalité dans les rédactions des médias.

L'intervenant suivant, **M. Javad Mottaghi**, Secrétaire général de l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), a centré son propos sur l'intégration de la question dans la radiodiffusion de service public. Évoquant la diversité culturelle de la région Asie-Pacifique, caractérisée par de grandes variations entre pays en matière de statut économique et de densité

³ Gallagher, Margaret (1995) *L'emploi des femmes dans les médias : une histoire inachevée*, Études et documents sur la communication, Paris : UNESCO.

de la population, M. Mottaghi a souligné qu'il ne peut pas y avoir de modèle unique pouvant convenir à toute la région, même si ces radiodiffuseurs partagent nombre de pratiques optimales. Il a aussi évoqué les liens réciproques entre l'égalité des sexes, le développement social et le développement des médias, d'où le potentiel que recèle le développement des médias – en particulier dans la radiodiffusion de service public – pour faciliter et accélérer le développement social et jouer un rôle clé dans la réalisation de l'égalité des sexes.

Bien qu'il existe de nombreux facteurs qui freinent la marche vers l'égalité des sexes dans les médias, on constate aussi de nombreux changements positifs, tels que la hausse des niveaux d'instruction et la prise de conscience croissante du public à ce sujet, si bien que des hommes et des femmes de plus en plus nombreux exigent l'exercice de leurs droits. L'objet de la radiodiffusion est de fournir à la population une programmation de qualité qui reflète sa composition. En conséquence, pour toucher la population il faut se pencher sur les ressources humaines de ce secteur et recruter du personnel féminin qualifié de façon à ce que les deux sexes soient représentés parmi les fournisseurs de contenu, les producteurs de programmes et les reporters. Une action s'impose pour concevoir et appliquer des politiques de l'égalité des sexes à l'échelle des organisations et ouvrir entre les pays un dialogue et un débat propres à sensibiliser davantage le public, associer les femmes à la prise des décisions et créer des capacités institutionnelles locales.

M. Mottaghi a expliqué que l'ABU travaille en partenariat avec l'UNESCO pour promouvoir la radiodiffusion pour tous en mettant l'accent sur l'intégration de la problématique du genre dans la radiodiffusion. La prochaine étape concernant les ISM consistera pour l'ABU à traduire ces indicateurs en un environnement organisationnel par le biais de services consultatifs individualisés et à élaborer des outils de formation reposant sur ces indicateurs à l'intention des programmes, à promouvoir les pratiques optimales et à associer les membres de l'ABU à ces tâches. M. Mottaghi a souligné qu'il importe d'adapter l'approche aux différences culturelles, sociales et juridiques et d'associer également les hommes à ce processus. Il a jugé le plaidoyer des membres de l'ABU essentiel pour aider à la création de centres de renforcement des capacités locales de radiodiffusion qui permettraient de former leurs diffuseurs locaux. M. Mottaghi a insisté pour conclure sur l'engagement de l'ABU à promouvoir les ISM parmi les membres de son vaste réseau.

Shahira Amin a ensuite donné un aperçu de la situation des femmes journalistes dans la région arabe, en mettant surtout l'accent sur l'Égypte. Mme Amin a exprimé pour commencer son inquiétude devant le niveau atteint par la violence utilisée pour réduire au silence les journalistes égyptiens au cours des événements récents dans le monde arabe. Le nombre relativement faible de journalistes assassinés donne une fausse idée de la situation parce qu'il ne rend pas compte du très grand nombre de cas d'intimidation, de menaces, d'agressions physiques et de harcèlement sexuel subis par des journalistes qui ne faisaient qu'essayer de raconter ce qui se passe. Le nombre croissant d'attaques contre des femmes journalistes, en particulier, est de plus en plus inquiétant. Lorsqu'une journaliste occidentale est physiquement agressée, l'événement fait la une de la presse mondiale mais lorsque des journalistes locales subissent le même sort, cela attire beaucoup moins l'attention des médias. Des tests de virginité ont été effectués par un médecin militaire sur sept manifestantes arrêtées, parmi lesquelles il y avait une femme journaliste, qui a été rouée de coups. Mme Amin a ensuite insisté sur la nécessité d'améliorer le

système judiciaire, pour protéger les journalistes contre de telles attaques, et d'élaborer des textes clairs que l'État ne pourra pas manipuler à sa guise.

Mme Amin a ajouté que les soulèvements récents dans le monde arabe ont néanmoins apporté aussi des changements positifs, avec une véritable révolution des médias. En Égypte, ces événements ont débouché sur le lancement de nouvelles chaînes et publications indépendantes et privées et suscité l'émergence de médias plus dynamiques que jamais, ce qui a permis à des personnalités de l'opposition de faire entendre leur voix, chose jusque-là impossible dans les médias contrôlés par l'État, lequel continue néanmoins de contrôler la télévision publique.

À propos de la parité des sexes dans les médias, l'Égypte peut se targuer d'un bon classement en matière d'égalité des rémunérations mais ses résultats sont très mauvais en ce qui concerne la représentation des femmes, en particulier au niveau des cadres et de la haute direction dans les organes d'information. Par ailleurs, bien que la situation commence à évoluer, le cliché selon lequel les femmes sont soumises est renforcé par une bonne partie du contenu de la programmation actuelle, qui ne montre que des femmes faibles, sans défense et sans valeur.

La dernière intervenante, **Mme Roukaya Kasenally**, a axé son exposé sur la situation spécifique du contexte africain. Elle a d'abord souligné la diversité du continent, et les grandes différences entre les 54 pays qui le composent sur le plan de l'histoire, de la culture, de la langue et de la politique. Il y est dès lors très difficile d'élaborer des directives standard sur les questions de genre. Par ailleurs, la situation en Afrique est très marquée par le patriarcat. Les femmes jouent un rôle secondaire ou périphérique dans la société et, dans bien des régions, sont soumises à des violences et abus prolongés. Il y a néanmoins un élément positif, à savoir que l'Afrique compte une population très jeune, ce qui a des répercussions au niveau de l'innovation et de la technologie, ainsi que de l'évolution des attitudes et des idées. La dernière décennie a été également le théâtre de transformations politiques extraordinaires qui ont permis de promouvoir la question de l'égalité des sexes dans le cadre politique. Le Printemps arabe a été également une grande source d'inspiration, suscitant un développement de manifestations culturelles, d'une contestation et d'actions de plaidoyer qui sont dans l'essentiel l'œuvre de la jeune génération qui émerge de son apathie.

Mme Kasenally a toutefois souligné que la difficulté tient au fait qu'il faut non seulement veiller à ce qu'il y ait des cadres politiques et des quotas sur cette question mais aussi faire en sorte qu'ils soient appliqués et que l'on passe des paroles aux actes. Il y a actuellement un déficit de conformité et de suivi des mesures de ce type, avec l'apparition de grands écarts entre pays et entre régions. L'Afrique australe, par exemple, a adopté un certain nombre de politiques d'égalité des sexes et l'Afrique de l'Est a suivi dans cette voie quoique à un rythme plus lent. L'Afrique de l'Ouest, en revanche, demeure une source de préoccupation. Il faut s'employer davantage à combler ces déficits pour assurer une approche plus homogène de la question de la parité des sexes.

L'intervenante a ensuite évoqué l'avènement de la technologie dans les contenus africains et le rôle que les contenus mobiles pourraient jouer dans la définition de son avenir s'agissant à la fois de la transformation des dirigeants et du déficit en matière de sensibilisation de manière générale. Elle a aussi souligné qu'il importe de ne pas s'arrêter aux chiffres et d'examiner l'aspect qualitatif lorsqu'on évalue la représentation des femmes, de manière à réaliser un changement systématique. En conclusion, Mme Kasenally a insisté sur l'énorme potentiel du pouvoir du peuple.

La parole a été ensuite donnée aux États membres du Conseil et observateurs souhaitant faire des observations.

Des éloges ont été adressés au Secrétariat, qui s'est employé à porter cette question sur le devant de la scène, et aux intervenants, qui ont apporté leur expérience et leur compréhension du sujet. Le délégué du Pérou a toutefois fait remarquer qu'aucun représentant de l'Amérique latine ne figurait parmi les intervenants. Cette lacune a privé le débat d'une autre perspective qui aurait pu l'enrichir, dans la mesure où de nombreux travaux sont actuellement consacrés à la question de l'égalité des sexes dans le journalisme latino-américain. La faute en incombe incontestablement aux mesures d'austérité mais il faut néanmoins tout faire pour assurer une représentation géographique très large dans les réunions et autres manifestations futures.

D'autres contributions ont été apportées par le Togo et le Cameroun, dont les représentants ont souligné que l'Afrique est extrêmement diverse et devrait donc être traitée comme telle, par exemple en examinant séparément les pays en situation de conflit et les autres. Le représentant de l'Ouganda a ajouté que d'un point de vue stratégique, l'UNESCO devrait tirer parti de la prolifération des initiatives en cours sur le continent africain et penser davantage à la création de réseaux ou plates-formes régionaux qui encourageraient le partage des idées. Exprimant ses remerciements à l'UNESCO pour son traitement de la question, le représentant de l'Afrique du Sud, intervenant en qualité d'observateur, a demandé que l'on parle plus à l'avenir de la manière dont les médias traitent du vieillissement, qui est aussi une importante source de discrimination à laquelle il faut s'attaquer.

10. Questions diverses

Les membres du Conseil ont pris note du point de l'ordre du jour relatif aux évaluations de projets sélectionnés par le Bureau du PIDC (document CI-12/CONF.202/1 INF). Faute de temps et sur la demande des États membres souhaitant une participation adéquate aux processus de prise des décisions relatives aux points précédents de l'ordre du jour et à l'orientation future du Programme en général, il a été décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du point 11 de l'ordre du jour, « Élargir le rôle du PIDC ». Ce point couvre les deux points subsidiaires suivants : « Nouvelle recherche et rapports qui promeuvent le dialogue entre les États membres ; Préparation du débat thématique de la prochaine session du Conseil du PIDC » et « Redéfinir le Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale ».

Faute de temps il n'a pas été possible non plus d'examiner le point 13, « Présentation de la base de données du PIDC ». Il en allait de même pour le point ajouté à l'ordre du jour, « Structure et méthodes de travail du Conseil du PIDC ». Des consultations officieuses sur ces questions et d'autres ont été par la suite organisées par le Président les 18 et 19 juin 2012⁴.

⁴ Des informations complémentaires sur les consultations officieuses tenues les 18-19 juin sont disponibles à l'adresse : http://www.UNESCO.org/new/fr/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/member_states_express_support_to_UNESCOS_media_development_through_ipdc/.

11. Clôture de la session et dates des prochaines réunions du Bureau et du Conseil du PIDC

La session s'est achevée par l'annonce des dates des prochaines réunions du Bureau et du Conseil. Il a été décidé que la prochaine (57^e) réunion du Bureau se tiendrait du 20 au 22 mars 2013, et la 58^e du 5 au 7 février 2014. Les dates de la 29^e session du Conseil intergouvernemental ont été fixées au 19-21 mars 2014.

Les représentants de l'Ouganda, de Cuba et du Royaume-Uni ont noté que le Conseil n'a pas disposé d'un temps suffisant pour couvrir les différents points inscrits à son ordre du jour. Ils ont souligné qu'ils souhaitent continuer d'être associés à la prise des décisions concernant l'orientation future du Programme, le représentant de l'Ouganda demandant en outre que le Bureau envisage la création d'un mécanisme permettant aux membres du Conseil d'être tenus informés de ses délibérations. Il a aussi insisté sur l'importance d'une approche équilibrée entre l'aspect normatif et l'aspect pratique du développement de la communication, en faisant part de sa préoccupation quant au fait que ce second aspect a été quelque peu négligé au cours des délibérations.

Répondant au point ci-dessus, le Président a rassuré les participants quant au fait que le Bureau établira une feuille de route pour préparer la prochaine session du Conseil et mettra au point une stratégie concernant les domaines prioritaires et l'orientation future du Programme. Il a ajouté qu'une réunion de consultation avec les membres du Conseil sera organisée très prochainement pour examiner ces questions.

Le Sous-Directeur général a ajouté qu'en raison de la situation financière difficile, le Secrétariat avait été contraint de comprimer en deux jours une réunion qui en dure normalement trois, d'où le peu de temps alloué à certains points de l'ordre du jour. Il a toutefois confirmé qu'il avait pris note des préoccupations exprimées.

Ayant remercié les membres du Conseil de leur précieuse contribution aux délibérations, le Président a officiellement clos les travaux de la 28^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION**

**CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC)**

28^{ème} session
Fontenoy (Salle X)
22 au 23 mars 2012

ORDRE DU JOUR

Jeudi 22 mars 2012

- 1. Ouverture de la session par le Président du Conseil intergouvernemental du PIDC**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**
- 3. Election du/de la Président/e du Conseil intergouvernemental**
- 4. Discours d'introduction par le nouveau Président**
- 5. Election des membres du bureau**
- 6. Rapport de l'ADG/CI sur les activités du PIDC depuis la 27^{ème} session, suivi d'une discussion**
- 7. Discussion: "La sécurité des journalistes et la question de l'impunité"**
 - 7.1. Présentation du rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ainsi que le Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**

Discussion et réaction des Etats membres
 - 7.2. Perspectives d'experts/es**
 - Anthony Mills, Directeur pour la liberté de la presse, *International Press Institute (IPI)*
 - Quinn McKew, Directeur senior des opérations, *Article 19*
 - Ole Chavannes, Coordinateur senior de l'assistance d'urgence, *Doha Center for Media Freedom*

Discussion
 - 7.3. Documents à considérer :**
 - Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité
 - Décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Présentation sur les modalités d'application de la Décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

8. Cérémonie de remise du Prix UNESCO-PIDC pour la communication rurale

- James Nguo Impwi, Directeur régional, *Arid Lands Information Network* (ALIN)
- Raghu Mainali, Director, *Community Radio Support Centre, Nepal Forum of Environmental Journalists* (NEFEJ)
- H.E. Mary M. Khimulu, Ambassadeur, Délégué permanent de la République du Kenya auprès de l'UNESCO
- H.E. Mohan Krishna Shrestha, Ambassadeur, Délégué permanent de la République démocratique fédérale du Népal auprès de l'UNESCO

Réception (UNESCO Fontenoy, 7ème étage)

Vendredi 23 mars 2012

9. Débat thématique: « Genre et médias : Rétablir l'équilibre »

9.1. Présentation des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias.

- Remarques d'introduction : Saniye Gülser Corat, Directrice, Division pour l'égalité des genres, UNESCO
- Présentation sur les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias : Alton Grizzle, Spécialiste de Programme, Division de la liberté d'expression et du développement des médias, UNESCO

9.2. Perspectives d'experts/es

- Le déséquilibre des genres dans le contenu médiatique : Mounia Belafia, Vice-Présidente du Conseil de l'égalité des genres, *International Federation of Journalists* (IFJ)
 - Le statut des femmes dans les médias : Liza Gross, Directeur exécutif, *International Women's Media Foundation* (IWMF)
 - Favoriser l'égalité des genres dans le service public télévisuel : Javad Mottaghi, Secrétaire général, *Asia-Pacific Broadcasting Union* (ABU)
 - Représentation des femmes dans le monde arabe : Shahira Amin, journaliste égyptienne
 - Egalité des genres dans les politiques et pratiques médiatiques des médias africains : Roukaya Kasenally, Directrice de la communication et de la gestion des savoirs, *African Media Initiative*
- Discussion et approbation de l'initiative des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias**

10. Présentation des évaluations des projets PIDC Discussion

11. Discussion: « Elargir le rôle du PIDC et la génération du savoir »

11.1. Nouvelle recherche et rapports qui promeuvent le dialogue entre les Etats membres
(Reformulation du débat thématique PIDC)

11.2. Redéfinir le Prix UNESCO-PIDC pour la communication rurale

12. Discussion : « Structure et méthodes de travail du Conseil du PIDC »

13. Présentation de la base de données du PIDC

14. Dates des prochaines réunions du PIDC :

- 57^e réunion du Bureau : 20-22 mars 2013
- 58^e réunion du Bureau : 5-7 février 2014
- 29^e session du Conseil : 20-21 mars 2014

15. Clôture de la session



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

CI-12/CONF.202/2
8 mars 2012
Original : anglais

RAPPORT DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITÉS (2010-2012)

PRÉSENTATION

Source : Article 10 des Statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Références : Le présent rapport est soumis au Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) conformément à l'article 10 de ses Statuts, adoptés à la 21e session de la Conférence générale, aux termes duquel le Directeur général soumet au Conseil, à chacune de ses sessions, un rapport sur les activités du programme.

Objet : Ce rapport rend compte des activités du PIDC au cours de la période écoulée entre la 27e (2010) et la 28e (2012) session du Conseil. Il présente un aperçu des décisions et initiatives importantes prises par le Conseil, des projets du PIDC et de la situation financière du programme.

INTRODUCTION

Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), créé en 1980, est le seul programme intergouvernemental du système des Nations Unies mandaté pour mobiliser l'aide internationale afin de contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en renforçant les capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite. Depuis sa création, le PIDC a alloué plus de 100 millions de dollars des États-Unis à plus de 1 500 projets de développement des médias dans près de 140 pays.

La spécificité de son rôle a été constamment réaffirmée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la dernière en date étant la *résolution 66/81*, « *L'information au service de l'humanité* », que l'Assemblée a adoptée le 9 décembre 2011 à sa 66e session et dans laquelle elle demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés « appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés ».

27^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC ET SUIVI DE SES DÉCISIONS

La responsabilité globale du programme incombe au **Conseil intergouvernemental du PIDC**, qui se réunit tous les deux ans en vue d'évaluer l'action du programme. Il est composé des représentants de 39 États membres élus par la Conférence générale de l'UNESCO.

La 27^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 24 au 26 mars 2010. (Rapport final disponible sur :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001896/189697m.pdf>).

Le **Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC** a été élu conformément au Règlement intérieur du Conseil, et sa composition est la suivante :

Président :	M. Raghu Menon (Inde)	Vice présidents :	Egypte /Yémen Thaïlande Venezuela
Membres:	Namibie Fédération de Russie Etats-Unis d'Amérique	Rapporteur:	Mr Mamadou Koumé (Senegal)

À la suite du Rapport présenté par la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et le risque de l'impunité, le Conseil a adopté une **décision** qui a inspiré à la Directrice générale l'idée d'organiser une réunion inter-agences des Nations Unies sur cette question au Siège de l'UNESCO à Paris, les 13 et 14 septembre 2011. Des représentants des agences, de programmes et de fonds du système des Nations Unies ainsi que d'États membres, d'associations professionnelles et d'ONG ont élaboré un plan d'action des Nations Unies détaillé visant à améliorer la sécurité des journalistes et à combattre l'impunité dont bénéficient les crimes commis à leur encontre. Ce document est actuellement soumis pour approbation à la 28^e session du Conseil et sera par la suite présenté aux organes chargés de la coordination à l'échelle des Nations Unies. Le dernier rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité est également présenté au Conseil. Il contient les condamnations qu'elle a

prononcées contre les assassinats de journalistes recensés en 2010-2011 ainsi que les réponses reçues des États membres sur l'état d'avancement des enquêtes judiciaires ouvertes à la suite des assassinats de journalistes condamnés par l'UNESCO entre 2006 et 2009.

Les **Indicateurs de développement des médias** du PIDC-UNESCO, adoptés en 2008 par le Conseil intergouvernemental du PIDC et considérés comme un « important outil de diagnostic » pour évaluer les paysages médiatiques, sont appliqués plus largement. En mars 2011, le Bureau du PIDC a décidé de réserver à cette fin 100 000 dollars des États-Unis sur le Compte spécial du PIDC. Financés conjointement par le Programme ordinaire et des fonds du PIDC, des évaluations fondées sur les indicateurs de développement des médias ont été réalisées au Bhoutan, en Croatie, au Timor-Leste, en Équateur, en Jordanie, aux Maldives, en Mauritanie et au Mozambique, et d'autres sont en cours dans 11 pays, dont l'Égypte et la Tunisie. Ces évaluations ont permis de détecter des lacunes dans le développement des médias à l'échelle nationale, de formuler des recommandations factuelles quant aux moyens d'y remédier et de guider la formulation de politiques relatives aux médias.

L'UNESCO a élaboré une série d'indicateurs d'égalité des genres dans les médias, nouvel outil conçu pour évaluer l'intégration de l'égalité entre les sexes dans ce secteur aussi bien en fonction de la représentation des femmes dans les contenus que de leur participation aux organes de gestion des médias. Le Bureau du PIDC a été informé d'une proposition visant à présenter le projet final des indicateurs d'égalité des genres dans les médias au Conseil, pour discussion à sa 28^e session. Le Secteur CI prévoit également d'élaborer, dans les prochaines années, des sous-indicateurs plus finement détaillés sur d'autres thèmes que celui de l'égalité entre les sexes.

Un débat thématique sur « Le rôle de l'État pour favoriser le développement des médias libres, pluralistes et indépendants » organisé à la 27^e session du Conseil, a été l'occasion de présenter trois exemples de bonnes pratiques dans ce domaine : la Media Development and Diversity Agency en Afrique du Sud, la nouvelle loi uruguayenne relative à la radiotélédiffusion communautaire et le Conseil indonésien de la presse. Ce débat a été l'occasion pour les États membres de partager des informations sur leurs environnements médiatiques nationaux et sur les interventions positives de l'État qui ont eu pour effet de favoriser le pluralisme des médias et la liberté d'expression.

178 PROJETS APPROUVES POUR FINANCEMENT

Deux réunions annuelles du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC ont été organisées au Siège de l'UNESCO à Paris, en mars 2011 et février 2012 respectivement. Leur principale finalité était de choisir les projets de développement des médias que le PIDC financerait en 2011-2012. Au total, **223 propositions de projet ont été élaborées par des organisations de médias du monde entier pour être soumises à l'examen du Bureau.** Elles avaient été établies conformément aux principes directeurs du PIDC pour la préparation de projets et aux Indicateurs de développement des médias. Des professionnels de l'UNESCO en poste dans 33 bureaux hors Siège et au Siège ont apporté leur assistance spécialisée à cette fin. Parmi les 223 propositions de projet examinées, le Bureau du PIDC en a approuvé **178 (soit 31 projets régionaux, un projet interrégional et 146 projets nationaux dans 86 pays) pour un montant total de 4 485 960 dollars des États-Unis** (pour consulter la liste des projets approuvés, prière de se reporter à l'annexe). Les projets approuvés par le Bureau du PIDC en 2011 et 2012 peuvent se répartir comme suit :

REGIONS	NUMBER OF PROJECTS	TOTAL FUNDS (IN US\$)	% BY REGION
AFRICA	72	1,655,080	37
ASIA AND THE PACIFIC	43	1,056,385	23,5

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN	36	800,195	17,8
ARAB REGION	24	892,150	19,9
EUROPE	2	49,150	1
INTERREGIONAL	1	33,000	0,8
GRAND TOTAL	178	4,485,960	100%

DISTRIBUTION OF IPDC FINANCIAL SUPPORT IN 2011-2012 BY COUNTRY					
COUNTRY	NUMBER OF PROJECTS	AMOUNT US\$	COUNTRY	NUMBER OF PROJECTS	AMOUNT US\$
AFRICA			ASIA AND THE PACIFIC		
REGIONAL	12	344850	REGIONAL	9	237050
BOTSWANA	1	12100	BANGLADESH	3	85800
BURKINA FASO	2	40150	BHUTAN	1	13750
BURUNDI	1	13200	CAMBODIA	2	40700
CAMEROON	1	22000	CHINA	1	27500
CAP VERDE	1	27500	EAST TIMOR	1	37400
CENTRAL AFR. REPUBLIC:	1	27500	INDIA	1	33000
CHAD:	2	60500	IRAN	1	17600
CONGO	1	22000	KAZAKHSTAN	1	17600
CONGO (DEM. REP.)	1	26400	KYRGYZSTAN	2	45100
DJIBUTY	1	33000	LAO PDR	2	50600
EQUATORIAL GUINEA:	1	13750	MALDIVES	1	22000
ETHIOPIA:	4	89100	MONGOLIA	2	66000
GABON:	2	39050	MYANMAR	1	16500
GHANA:	2	41800	NEPAL	3	72600
KENYA	2	48950	PAKISTAN	3	82500
LESOTO	1	22000	PAPUA NEW GUINIA	2	47300
LIBERIA	2	39500	SAMOA	1	10285
MADAGASCAR	2	44000	SOLOMON ISLANDS	2	40700
MALAWI	3	39600	SRI LANKA	1	19800
MALI	2	42900	TONGA	2	45100
MAURITIUS	1	27500	VIETNAM	1	27500
NAMIBIA	1	27500			
MOZAMBIQUE	1	11550			
NIGER	2	36300			
NIGERIA	2	51700			
RWANDA	2	36300	LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN		
			REGIONAL	6	143550

SENEGAL	2	37400	ARGENTINA	1	15400
SIERRA LEONE	1	30800	BOLIVIA	2	55550
SOMALIA	2	41800	BRAZIL	2	55550
SOUTH AFRICA	2	46200	CHILI	1	16500
SWAZILAND	1	15400	COLOMBIA	2	66165
TANZANIA	3	79200	CUBA	1	16500
TOGO	1	13860	DOMINICAN REPUBLIC	2	35750
UGANDA	4	97020	ECUADOR.	2	50360
ZIMBABWE	2	51700	EL SALVADOR	1	17050
			GRENADA	1	17600
ARAB REGION			HAÏTI	2	54010
REGIONAL	4	254710	JAMAICA	1	17600
ALGERIA	1	15400	MEXICO	2	40700
EGYPT	2	52800	PANAMA	2	35200
JORDAN	2	41250	PARAGUAY	1	16500
IRAQ	2	49500	PERU	1	22660
LEBANON :	2	27500	ST. LUCIA	1	22000
MAURITANIA	2	32450	TRINIDAD AND TOBAGO	1	14300
MOROCCO	1	14850	URUGUAY	2	36850
PALESTINE	4	68200	VENEZUELA	2	50400
SOUTH SUDAN	1	26400	EUROPE		
TUNISIA	3	309090	ARMENIA	1	18150
			BELARUS	1	22000
			INTERREGIONAL		
			INTERREGIONAL	1	33000

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PIDC

Conformément aux procédures du PIDC, le Bureau alloue des crédits à des projets uniquement en fonction des ressources financières déjà disponibles au moment où il tient ses travaux. Cette pratique contribue à éviter tout déficit du budget du PIDC et permet de passer au lancement des projets immédiatement après la réunion du Bureau. Entre 2010 et 2012, le PIDC a reçu au total 4 277 467 dollars des États-Unis de la part de 13 pays donateurs. Ce montant a été utilisé pour financer les 178 projets approuvés en 2011-2012.

		55 th Bureau, (22-24 March 2011)	56 th Bureau, (22-24 February 2012)	Total
1.	Andorra	52,344	42,368	94,712
2.	Belgium	142,653 (FIT)	-	142,653 (FIT)
3.	Denmark	275,000	275,000	550,000
4.	France	27,127	38,000	65,127

5.	Finland	267,738	266,666	534,404
6.	India	530,000	-	530,000
7.	Israel	15,052	-	15,052
8.	Netherlands	-	66,666	66,666
9.	Norway	166,945	174,709 276,420 (FIT)	341,654 276,420 (FIT)
10.	Spain	443,787	130,000	573,787
11.	Sweden	36,737	103,656	140,393
12.	Switzerland	482,456	-	482,456
13.	USA	200,000	264,143	464,143
	TOTAL	2,639,839	1,637,628	4,277,467

INITIATIVE SPECIALE DU PIDC : MISE EN PLACE DE CENTRES D'EXCELLENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME EN AFRIQUE

Ayant reconnu que la formation des journalistes est un problème essentiel auquel il faut s'attaquer en Afrique, l'UNESCO a identifié en 2007 20 établissements susceptibles de devenir des centres d'excellence et de référence dans ce domaine. En 2010-2011, dans le cadre de l'initiative du PIDC, plus de 700 000 dollars des États-Unis ont été alloués pour l'achat de matériel et de manuels scolaires ainsi que pour l'organisation d'ateliers de formation de formateurs pour les centres, dont trois ateliers sur les méthodes pédagogiques coordonnés par la Deutsche Welle Akademie en coopération avec l'UNESCO, auxquels ont pris part tous les participants de tous les centres.

EVALUATION DES PROJETS RECENTS DU PIDC

Les projets soumis au PIDC sont considérés comme faisant partie du programme à long terme qu'il met en œuvre dans chaque pays. Tous les deux ans, le Bureau intergouvernemental du PIDC choisit un certain nombre de projets réalisés pour les soumettre à une **évaluation externe**. Les rapports concernant sept projets du PIDC évalués ont été présentés et débattus au cours de la 27^e session du Conseil. Lors de sa 55^e réunion, le Bureau a décidé d'augmenter le montant prélevé à cette fin sur le Compte spécial du programme afin de permettre au secrétariat du PIDC de renforcer l'évaluation des projets et d'assurer un suivi adéquat. L'allocation biennale est donc passée de 25 000 dollars des États-Unis (53^e réunion du Bureau du PIDC, mars 2009) à 40 000 dollars afin de financer les missions d'évaluateurs chargés d'établir au moins 12 rapports d'évaluation de projets achevés par exercice biennal. Conformément à cette décision, 16 rapports d'évaluation ont été rédigés pour être soumis à la 28^e session du Conseil du PIDC.

PRIX PIDC-UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE

Le Forum népalais des journalistes spécialistes de l'environnement (Nepal Forum of Environmental Journalists) et le Réseau kényan d'information sur les terres arides (Kenyan Arid Lands Information Network) sont les co-lauréats de l'édition 2012 du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale, qui récompense des efforts méritoires et novateurs entrepris pour améliorer la communication au sein des communautés rurales dans les pays en développement. La cérémonie de remise du prix aura lieu pendant la 28^e session du Conseil du PIDC. Ce prix, doté de 20 000 dollars des États-Unis, est décerné tous les deux ans sur recommandation du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC, qui fait office de jury.

**PROJECTS APPROVED BY THE IPDC BUREAU
AT ITS 56TH MEETING
(22-24 FEBRUARY 2012)**

Regions	Number of projects approved for financing	IPDC Special Account (in US\$)	IPDC Funds-in-Trust (in US\$)	Total Funds (in US\$)	% by region
Africa	33	724,350	-	724,350	33,5%
Asia and the Pacific	21	511,500	-	511,500	24%
Latin America and the Caribbean	18	387,310	-	387,310	18%
Arab region	12	237,600	276,420	514,020	23%
Interregional	1	33,000	-	33,000	1,5%
GRAND TOTAL	85	1,893,760	276,420	2,170,180	100%

	AFRICA	PROJECT NUMBER	AMOUNT ALLOCATED (INCL.10%PSC)
1.	LIBERIA: CAPACITY BUILDING FOR WOMEN COMMUNITY RADIO JOURNALISTS	IPDC/56 LIR/01	34100
2.	LIBERIA: MEDIA DEFENSE AND SAFETY OF JOURNALISTS	IPDC/56 LIR/02	15400
3.	NIGERIA: BUILDING COMMUNITY RADIO	IPDC/56 NIR/01	27500
4.	SIERRA LEONE: PROMOTING CREDIBLE ELECTIONS REPORTAGE THROUGH THE INDEPENDENT RADIO NETWORK (IRN)	IPDC/56 SIL/01	30800
5.	DJIBOUTI: APPUI A LA CREATION DE L'ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME A L'UNIVERSITE DE DJIBOUTI	IPDC/56 DJI/01	33000
6.	ETHIOPIA: CAPACITY BUILDING OF THE DEPARTMENT OF JOURNALISM AND COMMUNICATION AT MEKELLE UNIVERSITY	IPDC/56 ETH/01	33000
7.	ETHIOPIA: CAPACITY BUILDING OF MEKELLE FM 104.4 IN TIGRAY	IPDC/56 ETH/02	16500
8.	REGIONAL: PAN-AFRICAN CONFERENCE ON JOURNALISTS SAFETY AND TACKLING IMPUNITY	IPDC/56 RAF/01	41250
9.	BURKINA FASO : CREATION DU CENTRE MULTIMEDIA COMMUNAUTAIRE DE BONDOUKUY	IPDC/56 BKF/01	22000
10.	MALI: RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DE LA RADIO RURALE DE KAYES	IPDC/56 MLI/02	20900
11.	NIGER: FORMATION DES FORMATEURS A INSTITUT DE FORMATION AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (IFTIC)	IPDC/56 NER/01	16500
12.	NIGER: DEVELOPPEMENT DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DES REGIONS DE DOSSO, NIAMEY ET TILLABERY	IPDC/56 NER/02	19800
13.	TANZANIA: CAPACITY BUILDING OF THE TANZANIA SCIENCE JOURNALISTS ASSOCIATION	IPDC/56 URT/02	12100

14	BOTSWANA: SUPPORT FOR THE CAMPAIGN ON FREEDOM OF INFORMATION	IPDC/56 BOT/01	12100
15	MALAWI: TRAINING OF JOURNALISTS IN GENDER-SENSITIVE REPORTING	IPDC/56 MLW/01	13200
16	MALAWI: STRENGTHENING THE CAPACITY OF INDEPENDENT PRIVATE RADIO STATIONS	IPDC/56 MLW/02	13200
17	ZIMBABWE: IMPLEMENTING GENDER EQUALITY POLICIES IN SOUTHERN AFRICA	IPDC/56 ZIM/01	24200
18	REGIONAL: CAPACITY-BUILDING FOR GENDER BALANCED CONTENT PRODUCTION IN SOUTH EAST AFRICA	IPDC/56 RAF/02	22000
19	CONGO: APPUI A LA CREATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AU JOURNALISME ET A LA COMMUNICATION	IPDC/56 PRC/01	22000
20	GABON: REVISION ET SENSIBILISATION AU RESPECT DES CODES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	IPDC/56 GAB/01	17050
21	BURUNDI: REPORTING ON CHILDREN AND WOMEN'S RIGHTS	IPDC/56 BDI/01	13200
22	KENYA: BUILDING THE CAPACITY OF THE COMMUNITY MEDIA IN KENYA THROUGH DEVELOPMENT AND SHARING OF LOCAL CONTENT		22550
23	RWANDA: COMMUNICATING FOR DEVELOPMENT: CAPACITY BUILDING OF WOMEN RADIO JOURNALISTS	IPDC/56 RWA/01	14300
24	RWANDA: EMPOWERING THE RWANDAN PEACE AND DEMOCRACY JOURNALISTS NETWORK	IPDC/56 RWA/02	22000
25	SOMALIA: RAISING WOMEN'S VOICES IN SOMALIA THROUGH COMMUNITY MEDIA	IPDC/56 SOM/01	20900
26	UGANDA: ASSESSING THE MEDIA LANDSCAPE IN UGANDA USING THE MEDIA DEVELOPMENT INDICATORS	IPDC/56 UGA/01	27500
27	UGANDA: BUILDING SKILLS OF COMMUNITY RADIO EDITORS AND PRODUCERS IN DIGITAL RADIO PROGRAMME PRODUCTION	IPDC/56 UGA/02	24200
28	LESOTHO: CAPACITY BUILDING FOR MEMBERS OF THE MAFETENG COMMUNITY MULTIMEDIA CENTRE	IPDC/56 LES/01	22000
29	NAMIBIA: STRENGTHENING THE CAPACITY OF COMMUNITY TO ENHANCE COMMUNITY LEARNING	IPDC/56 NAM/01	27500
30	SOUTH AFRICA: COMMUNITY RADIO AS A PARTICIPATORY DEVELOPMENT CHANNEL	IPDC/56 SAF/01	18700
31	REGIONAL: REINFORCING THE NAMIBIAN COMMUNITY RADIOS' NETWORK	IPDC/56 RAF/04	17600
32	CAMEROON: AMELIORATION DE L'INFORMATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE RESEAU NATIONAL DE RADIOS COMMUNAUTAIRES	IPDC/56 CMR/01	22000
33	REGIONAL: DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DES RADIOS COMMUNAUTAIRES A TRAVERS LA FORMATION SUR LA PRODUCTION DES EMISSIONS DE QUALITE FOCALISANT SUR LES OMD	IPDC/56 RAF/05	25300
ASIA AND THE PACIFIC			
34	KYRGYZSTAN: THE PEOPLE'S MICROPHONE – ORGANIZING A COMMUNITY RADIO CARAVAN	IPDC/56 KYZ/01	17600
35	REGIONAL: ABU: GENDER MAINSTREAMING IN BROADCASTING ORGANISATIONS IN ASIA-PACIFIC REGION	IPDC/56 RAS/01	33000
36	PAPUA NEW GUINEA: BUILDING INSTITUTIONAL MEDIA TRAINING CAPACITY AT THE UNIVERSITY OF GOROKA	IPDC/56 PNG/02	22000
37	SOLOMON ISLANDS: BUILDING CAPACITY OF SOLOMON ISLANDS BROADCASTING CORPORATION CORRESPONDENTS TO STRENGTHEN A NETWORK OF NEWS AND REPORTS FROM THE WHOLE OF SOLOMON ISLANDS	IPDC/56 SOI/01	14300

38	TONGA: CONTRIBUTING TO ALLEVIATION OF POVERTY THROUGH MEDIA FOR OUTLYING ISLANDS	IPDC/56 TON/01	28600
39	REGIONAL: STRENGTHENING INNOVATIVE AND GENDER INCLUSIVE USE OF COMMUNITY MEDIA PRACTICES IN THE PACIFIC REGION FOR PEACE AND SECURITY	IPDC/56 RAS/02	27500
40	CAMBODIA: SUSTAINING COMMUNITY AND MEDIA PARTICIPATION IN PROMOTING FREEDOM OF EXPRESSION	IPDC/56 CAM/01	17600
41	CAMBODIA: CAPACITY BUILDING FOR LOCAL RADIO STAFF TO PRODUCE COMMUNITY PROGRAMMES	IPDC/56 CAM/02	23100
42	LAO P.D.R: SETTING UP A COMMUNITY RADIO IN XIENGGHO DISTRICT	IPDC/56 LAO/01	26400
43	MYANMAR: BUILDING THE CAPACITY OF YOUNG JOURNALISTS IN THE MYANMAR PRINT MEDIA INDUSTRY	IPDC/56 MYA/01	16500
44	VIETNAM: CAPACITY BUILDING OF ETHNIC MINORITY BROADCASTERS FOR PROMOTION OF MEDIA AND ETHNIC DIVERSITY	IPDC/56 VIE/01	27500
45	REGIONAL : TRAINING OF TRAINERS - KNOW YOUR RIGHTS: NAVIGATING THE LAWS THAT INFLUENCE THE WORK OF THE MEDIA	IPDC/56 RAS/03	27500
46	CHINA: PROMOTING GENDER-AWARENESS IN CHINA'S MASS MEDIA	IPDC/56 CPR/01	27500
47	MONGOLIA: BUILDING TRAINING CAPACITY OF THE PRESS INSTITUTE OF MONGOLIA TO FACILITATE IMPLEMENTATION OF A NEW JOURNALISM CURRICULA	IPDC/56 MON/01	27500
48	PAKISTAN: CAPACITY BUILDING OF WOMEN TV JOURNALISTS TO PRODUCE NEWS PACKAGES & NEWS BULLETINS	IPDC/56 PAK/01	29700
49	TIMOR-LESTE: ESTABLISHMENT OF THE TIMOR-LESTE PRESS COUNCIL	IPDC/56 TIM/01	37400
50	NEPAL: ESTABLISHING A COMMUNITY RADIO SELF REGULATION MECHANISM FOR UPHOLDING FREEDOM OF EXPRESSION	IPDC/56 NEP/01	24200
51	NEPAL: INSTIUTIONAL CAPACITY BUILDING OF TRIBHUVAN UNIVERSITY	IPDC/56 NEP/02	26400
52	BANGLADESH: BUILDING INSTITUTIONAL CAPACITY OF THE PATHSHALA SOUTH ASIAN MEDIA ACADEMY	IPDC/56 BGD/01	25300
53	BHUTAN: DEVELOPMENT OF THIRD TIER OF BROADCASTING COMMUNITY RADIO IN BHUTAN	IPDC/56 BHU/01	13750
54	REGIONAL: AIBD : CAPACITY BUILDING OF POLICY MAKERS IN CREATING AN ENABLING ENVIRONMENT FOR PUBLIC SERVICE BROADCASTING	IPDC/56 RAS/05	18150
	LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN		
55	BRAZIL: STRENGTHENING COMMUNITY COMMUNICATION	IPDC/56 BRA/01	20350
56	DOMINICAN REPUBLIC: PROMOTING HIGH QUALITY JOURNALISTIC COVERAGE OF ENVIRONMENT ISSUES	IPDC/56 DOM/01	15950
57	REGIONAL: MULTIMEDIA COMMUNICATION COURSE FOR LOCAL AND COMMUNITY MEDIA	IPDC/56 RLA/01	26400
58	JAMAICA: BUILDING THE CAPACITY OF SOCIAL DEVELOPMENT AND COMMUNITY WORKERS TO USE COMMUNITY RADIO AS A TOOL FOR BEHAVIOUR CHANGE	IPDC/56 JAM/01	17600
59	TRINIDAD AND TOBAGO: TRINIDAD YOUTH CENTRE COMMUNITY MULTIMEDIA TRAINING CENTRE AND RADIO STATION	IPDC/56 TRI/01	14300
60	REGIONAL: EMERGENCY AND DISASTER MANAGEMENT CAPACITY BUILDING FOR CARIBBEAN BROADCASTERS	IPDC/56 RLA02	18150
61	ARGENTINA: ESTABLISHING A NETWORK OF COMMUNITY RADIOS IN ARGENTINA AND PROMOTING GREATER WOMEN PARTICIPATION AND LEADERSHIP IN THE MEDIA	IPDC/56 ARG/01	15400

62	PARAGUAY - CAPACITY-BUILDING AND AWARENESS RAISING FOR COMMUNITY RADIOS ON WOMEN'S PARTICIPATION IN PARAGUAY	IPDC/56 PAR/01	16500
63	URUGUAY: S CONSTRUCTION OF A REFERENCE CODE OF ETHICS FOR JOURNALISTIC PRACTICE	IPDC/56 URU/01	14850
64	BOLIVIA: EDUCATING GRASSROOTS COMMUNICATORS FOR THE AFRO-BOLIVIAN NATIONALITY	IPDC/56 BOL/01	22550
65	COLOMBIA: INVESTIGATIVE JOURNALISM REGARDING DRUG TRAFFICKING AND SELF-PROTECTION MECHANISMS FOR JOURNALISTS	IPDC/56 COL/01	36300
66	ECUADOR: MEDIA SELF-REGULATION AND GENDER TRAINING FOR NEWS EDITORS AND JOURNALISTS	IPDC/56 ECU/01	26400
67	PERU: TRAINING WOMEN JOURNALISTS IN ICTS AND GENDER	IPDC/56 PER/01	22660
68	VENEZUELA: DIPLOMA PROGRAM TO STRENGTHEN TRAINING FOR COMMUNITY COMMUNICATORS	IPDC/56 VEN/01	20900
69	REGIONAL: TRAINING PROFESSORS FOR MASTERS PROGRAMMES IN THE ANDEAN REGION WITH EMPHASIS ON STRATEGIC USE AND SOCIAL APPROPRIATION OF ICTS	IPDC/56 RLA/04	31900
70	MEXICO: CREATION OF TWO COMMUNITY MEDIA CENTRES FOR YOUTH IN THE RURAL AND INDIGENOUS STATES OF CAMPECHE AND CHIAPAS	IPDC/56 MEX/01	19800
71	PANAMA: COMMUNICATION, KEY ELEMENT FOR PERSONAL AND SOCIAL DEVELOPMENT IN INDIGENOUS COMMUNITIES	IPDC/56 PAN/01	19800
72	REGIONAL: COMMUNITY COMMUNICATION FOR THE ERADICATION OF VIOLENCE AGAINST INDIGENOUS WOMEN OF MEXICO, NICARAGUA AND GUATEMALA	IPDC/56 RLA/05	27500
ARAB REGION			
73	JORDAN: CAPACITY BUILDING FOR YOUNG CITIZEN JOURNALISTS IN EASTERN AMMAN, ZARQA, MA'AN	IPDC/56 JOR/01	23650
74	LEBANON: STRENGTHENING WATCHDOG JOURNALISM	IPDC/56 LEB/01	16500
75	EGYPT: DEVELOPMENT OF INTERACTIVE TELEVISION PROGRAMME TO STRENGTHEN FREEDOM OF EXPRESSION	IPDC/56 EGY/01	28600
76	SOUTH SUDAN: CAPACITY BUILDING OF THE UNION OF JOURNALISTS OF SOUTH SUDAN	IPDC/56 SUD/01	26400
77	REGIONAL: TRAINING FOR EGYPTIAN AND YEMENI JOURNALISTS TO BUILD CAPACITY IN LOCAL NEWSROOMS	IPDC/56 RAB/01	24200
78	IRAQ: TRAINING LOCAL JOURNALISTS IN INVESTIGATIVE JOURNALISM	IPDC/56 IRQ/01	30800
79	ALGERIE: RENFORCEMENT DE LA WEB RADIO « VOIX DE FEMMES »	IPDC/56 ALG/01	15400
80	MAURITANIE: RENFORCEMENT DE CAPACITES PROFESSIONNELLES DE L'UNION DES FEMMES DE MEDIA DE MAURITANIE	IPDC/56 MAU/02	11550
81	TUNISIE : RENFORCEMENT DES CAPACITES PEDAGOGIQUES DE L'INSTITUT DE PRESSE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION DE TUNIS (IPSI)	IPDC/56 TUN/01	19800
82	TUNISIA: FIT: FOSTERING MEDIA FREEDOM IN TUNISIA THROUGH THE CREATION OF A DESK OFFICER TEMPORARY POSITION IN TUNISIA	IPDC/56 TUN/02	276420
83	PALESTINE: BUILDING CAPACITY OF THE PALESTINIAN MEDIA IN CONFLICT SENSITIVE REPORTING	IPDC/56 PAL/01	19800
84	PALESTINE: CAPACITY BUILDING OF WATTAN NEWS DEPARTMENT	IPDC/56 PAL/02	20900

85	INTERREGIONAL: INTERNATIONAL MEDIA PROJECT TO PROMOTE AND DISSEMINATE BEST PRACTICE AND RELATED SAFETY AND IMPUNITY ISSUES	IPDC/56 INT/01	33000
----	---	-------------------	--------------

**PROJECTS APPROVED BY THE IPDC BUREAU
AT ITS 55TH MEETING
(22-24 MARCH 2011)**

Regions	Number of projects approved for financing	IPDC Special Account (in US\$)	IPDC Funds-in-Trust (in US\$)	Total Funds (in US\$)	% by region
Africa	39	939,730	-	939,730	40,6%
Asia and the Pacific	22	544,885	-	544,855	23,5%
Latin America and the Caribbean	18	412,885	-	412,885	17,8%
Arab region	12	201,850	176,280	378,130	16,4%
Europe	2	40,150	-	40,150	1,7%
GRAND TOTAL	93	2,139,500	176,280	2,315,780	100%

	PROJECT TITLE	BUDGET CODE	AMOUNT ALLOCATED IN US\$
	ARAB REGION		
1.	EGYPT: CAPACITY BUILDING FOR LOCAL MEDIA IN EGYPT	354EGY5001	24,200
2.	IRAQ: CONFLICT SENSITIVE JOURNALISM TRAINING IN KIRKUK	354IRQ5001	18,700
3.	JORDAN: BUILDING CAPACITIES OF WOMEN CITIZEN JOURNALISTS IN RURAL AREAS	354JOR5001	17,600
4.	LEBANON: PRODUCTION OF A CODE OF ETHICS AGREED UPON BY JOURNALISTS	354LEB5001	11,000
5.	MAURITANIA: PROFESSIONAL COURSE TO STRENGTHEN THE CAPACITY OF THE NETWORK OF MAURITANIAN FEMALE JOURNALISTS	354MAU5001	20,900
6.	MOROCCO BUILDING THE EDUCATIONAL CAPACITY OF ISIC TO INTEGRATE GENDER PERSPECTIVES IN JOURNALISM CURRICULA	354MOR5001	14,850
7.	PALESTINE: CITIZEN MEDIA : A TOOL FOR CHANGE	354PAL5001	11,000
8.	PALESTINE: ENHANCING WOMEN'S ROLES AND VOICES IN MEDIA	354PAL5002	16,500
9.	TUNISIA: BUILDING PROFESSIONAL CAPACITY OF TUNISIAN JOURNALISTS ON COMPUTER ASSISTED REPORTING AND INVESTIGATIVE JOURNALISM	354TUN5001	12,870
	REGIONAL PROJECTS		
10.	BUILDING FREE EXPRESSION ADVOCACY CAPACITY IN THE MENA REGION	354RAB5001	29,700

11.	BUILDING CAPACITY OF TEACHERS AT MASS COMMUNICATIONS AND JOURNALISM FACULTIES IN THE ARAB REGION ON REPORTING DIVERSITY	354RAB5002	24,530
12.	ASSESSING NATIONAL MEDIA LANDSCAPES IN THE MENA REGION USING UNESCO'S MDIS	517RAB5000 FIT	176,280
EUROPE			
13.	ARMENIA: SOCIAL REPORTING MEDIA: DEVELOPING CITIZEN JOURNALISM IN ARMENIA	354ARM5001	18,150
14.	BELARUS: DEVELOPMENT OF INTERNET TELEVISION WITH CITIZEN PARTICIPATION IN BELARUS	354BYE5001	22,000
LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN			
15.	BOLIVIA: MASTER'S PROGRAMME IN JOURNALISTIC COMMUNICATION BASED ON UNESCO'S MODEL CURRICULA FOR JOURNALISM EDUCATION	354BOL5001	33,000
16.	BRAZIL: NATIONAL TRAINING PROGRAM FOR JOURNALISTS AND PROFESSORS ON INVESTIGATIVE JOURNALISM BASED ON PUBLIC DATA	354BRA5001	35,200
17.	CHILE: BUILDING INSTITUTIONAL CAPACITY FOR QUALITY MEDIA TRAINING AND ACCESS TO INFORMATION	354CHI5001	16,500
18.	COLOMBIA: STRENGTHENING THE WOMEN'S NETWORK OF THE COLOMBIAN FEDERATION OF JOURNALISTS: "FECOLPER-WOMEN"	354COL5001	29,865
19.	CUBA: STRENGTHENING COMMUNITY MEDIA CAPACITIES IN JAIMANITAS COMMUNITY.	354CUB5001	16,500
20.	DOMINICAN REPUBLIC: TRAINING WORKSHOP ON RAISING GENDER AWARENESS THROUGH MEDIA	355DOM5001	19,800
21.	ECUADOR: TRAINING IN SECURITY, LAW, ACCESS TO INFORMATION AND SELF-REGULATION FOR JOURNALISTS WORKING IN HIGH-RISK ZONES	355ECU5001	23,760
22.	EL SALVADOR: STRENGTHENING IZCANAL COMMUNITY RADIO AND TELEVISION	355ELS5001	17,050
23.	GRENADA: CAPACITY BUILDING OF GRENADA MEDIA WORKERS	355GRE5001	17,600
24.	HAITI: SAKS FOUNDATION: ASSISTANCE TO COMMUNITY RADIOS FOR THE DEVELOPMENT OF PLURALISM	355HAI5001	21,010
25.	HAITI : SUPPORT FOR JOURNALIST TRAINING	355HAI5002	33,000
26.	MEXICO: CAPACITY-BUILDING OF RADIO JOURNALISTS WORKING ON GENDER VIOLENCE	355MEX5001	20,900
27.	PANAMA: WE ARE AN INVINCIBLE YOUTH	355PAN5001	15,400
28.	SAINT LUCIA: HARMONY FM COMMUNITY RADIO	355STL5001	22,000
29.	URUGUAY: SPREADING AND DISCUSSING RESULTS OF THE MEDIA DEVELOPMENT INDICATOR STUDY IN URUGUAY	355URU5001	22,000
30.	VENEZUELA: MEDIA CONTRIBUTIONS TO DEMOCRACY THROUGH PLURALITY OF INFORMATION SOURCES, CITIZEN PARTICIPATION AND "MEDIA ACCOUNTABILITY"	355VEN5001	29,700
REGIONAL PROJECTS			
31.	CBA: MEDIA SUPPORTING DEMOCRACY WORKSHOP FOR CARIBBEAN BROADCASTERS	355RLA5001	22,000
32.	TRAINING ON MULTIMEDIA REPORTING FOR MEXICAN AND CENTRAL AMERICAN JOURNALISTS (IAPA)	355RLA5002	17,600
ASIA AND THE PACIFIC			
33.	BANGLADESH: FLAGSHIP UN ACTION FOR COMMUNITY RADIO	355BGD5001	44,000
34.	BANGLADESH: STRENGTHENING THE CAPACITY OF BANGLADESHI MEDIA IN DISASTER REPORTING	355BGD5002	16,500
35.	INDIA: STRENGTHENING JOURNALISTS' SAFETY AND MEDIA RIGHTS MONITORING INITIATIVES IN INSURGENCY PRONE AREAS OF INDIA	355IND5001	33,000

36.	IRAN: CAPACITY BUILDING OF MEDIA PROFESSIONALS IN REPORTING ON CLIMATE CHANGE ISSUES	355IRA5001	17,600
37.	KAZAKHSTAN: INTERNEWS: TRAINING FOR KAZAKH-SPEAKING JOURNALISTS ON ISSUES OF LIBEL AND DEFAMATION	355KZH5001	20,900
38.	KYRGYZSTAN: STRENGTHENING CAPACITIES OF COMMUNITY MEDIA IN MOUNTAIN VALLEYS OF KYRGYZSTAN	355KYR5001	24,200
39.	LAOS: BUILDING INSTITUTIONAL CAPACITY OF MASS COMMUNICATION AT NUOL	355LAO5001	24,200
40.	MALDIVES: JOURNALISM SKILLS DEVELOPMENT PROGRAMME IN MALDIVES	355MDV5001	22,000
41.	MONGOLIA: CAPACITY BUILDING FOR SPECIAL PUBLIC BROADCAST CHANNEL CATERING TO ETHNIC MINORITIES	355MON5001	38,500
42.	NEPAL: GIVING A VOICE TO WOMEN: ESTABLISHING THE COMMUNITY RADIO STATION "RADIO NARI AAWAJ"	355NEP5001	22,000
43.	PAKISTAN: DEVELOPING CAPACITY OF RADIO JOURNALISTS TO PRODUCE NEWS AND CURRENT AFFAIRS PROGRAMMES IN PAKISTAN	355PAK5001	19,800
44.	PAKISTAN: BASIC JOURNALISM SKILLS DEVELOPMENT PROGRAMME FOR DISTRICT CORRESPONDENTS IN PAKISTAN	355PAK5002	33,000
45.	PAPUA NEW GUYANA: EMPOWERMENT THROUGH COMMUNITY MEDIA AND PARTICIPATION IN THE NUKU COMMUNITY PNG	355PNG5001	25,300
46.	SAMOA: ENHANCING INSTITUTIONAL CAPACITY OF NATIONAL UNIVERSITY OF SAMOA, THROUGH INTRODUCTION OF RADIO IN A BOX	355SAM5001	10,285
47.	SOLOMON ISLANDS: TRAINING OF TRAINERS IN COMMUNITY RADIO IN THE PACIFIC	355SOI5001	26,400
48.	SRI LANKA: IMPROVE TRAINING OF JOURNALISTS BY COMPILING A COMPREHENSIVE SYLLABUS BASED ON THE UNESCO MODEL JOURNALISM CURRICULUM	355SRL5001	19,800
49.	TONGA: EMPOWERMENT OF TONGANS IN A TRANSITIONAL POLITICAL ERA THROUGH CAPACITY BUILDING FOR TBC	355TON5001	16,500
	REGIONAL PROJECTS		
50.	ADIL SOZ: PROMOTION OF PROFESSIONAL CAPACITIES OF CHIEF EDITORS OF CENTRAL ASIAN PRINT MEDIA ON THE FREEDOM OF INFORMATION	355RAS5001	20,900
51.	BUILDING REGIONAL NEWS CAPABILITY BY TRAINING AND EQUIPPING TELEVISION NEWS PRODUCERS IN MICRONESIA	355RAS5002	37,400
52.	ABU: CAPACITY BUILDING FOR ABU CHILDREN'S TV PROGRAMME ITEM-EXCHANGE PRODUCERS/DIRECTORS	355RAS5003	22,000
53.	AMIC: REPORTING CLIMATIC CHANGE – TRAINING WORKSHOPS FOR ASIAN PRINT JOURNALISTS	355RAS5004	17,600
54.	AIBD: TRAINING OF JOURNALISTS ON LEGAL AWARENESS IN AN ERA OF MEDIA CONVERGENCE	355RAS5005	33,000
	AFRICA		
55.	BURKINA FASO: CENTRE OF REFERENCE (COR): TRAINING FOR LECTURERS IN THE COMMUNICATION AND JOURNALISM DEPARTMENT	355BKF5001	18,150
56.	CAP VERDE: SETTING UP OF A COMMUNITY MULTIMEDIA CENTRE IN SÃO VICENTE	355CVI5001	27,500
57.	CAR: CENTRE OF EXCELLENCE (COE): SUPPORT FOR "TRAIN-THE-TRAINER" TRAINING IN THE DEPARTMENT OF JOURNALISM AT THE UNIVERSITY OF BANGUI	355CAF5001	27,500
58.	CHAD: STRENGTHENING THE RESOURCES OF THE DEPARTMENT OF INFORMATION AND COMMUNICATION SCIENCES AND TECHNIQUES AT THE UNIV. OF N'DJAMENA	355CHD5001	38,500
59.	CHAD: TRAINING OF MEDIA PROFESSIONALS IN ELECTORAL REPORTING	355CHD5002	22,000

60.	CONGO DR: RURAL RADIO FOR THE YOUTH AND WOMEN OF BUKAVU	355ZAI5001	26,400
61.	EQUATORIAL GUINEA: HARMONIZATION OF THE JOURNALISM AND COMMUNICATION TRAINING PROGRAMS WITH UNESCO'S MODEL CURRICULA	355EQG5001	13,750
62.	ETHIOPIA: PROFESSIONAL CAPACITY BUILDING FOR SUDE COMMUNITY RADIO	355ETH5002	12,100
63.	ETHIOPIA: TRAINING ON INVESTIGATIVE JOURNALISM AND DOCUMENTARY PROGRAM PRODUCTION (ERTV, ETHIOPIA)	355ETH5001	27,500
64.	GABON: ASSISTANCE WITH THE SETTING UP OF THE DEPARTEMENT OF INFORMATION AND COMMUNICATION SCIENCES (UOB)	355GAB5001	22,000
65.	GHANA: (COE) GENDER AND MINORITIES MAINSTREAMING IN JOURNALISM EDUCATION AT AFRICAN UNIVERSITY COLLEGE OF COMMUNICATION (AUCC)	355GHA5001	22,000
66.	GHANA: SUSTAINING COMMUNITY BROADCASTING TO DEEPEN DEMOCRACY, GOOD GOVERNANCE AND ACCOUNTABILITY (RADIO BULSA)	355GHA5001	19,800
67.	KENYA: ESTABLISHMENT OF RWARE COMMUNITY MULTIMEDIA CENTRE, NYERI DISTRICT	355KEN5001	26,400
68.	MADAGASCAR: (COR) INTRODUCTION OF A MASTERS DIPLOMA IN ECONOMIC JOURNALISM AT THE UNIVERSITY OF ANTANANARIVO	355MAG5001	16,500
69.	MADAGASCAR: PROFESSIONAL QUALIFICATION TRAINING FOR LOCAL RADIO EMPLOYEES	355MAG5001	27,500
70.	MALAWI: LAUNCHING OF THE CAMPAIGNS TO ENACT ACCESS TO INFORMATION LEGISLATION (MISA-MALAWI)	355MLW5001	13,200
71.	MALI: SETTING UP THE COMMUNITY RADIO, RADIO BRICO	355MLI5001	22,000
72.	MAURITIUS: BUILDING INSTITUTIONAL CAPACITY OF THE MAURITIAN AND SEYCHELLES PRESS FOR ETHICAL AND GENDER-SENSITIVE JOURNALISM (UNIV. OF MAURITIUS)	355MAR5001	27,500
73.	MOZAMBIQUE: (COE) MOZAMBIKAN SCHOOL OF JOURNALISM: INSTALLATION OF COMMUNICATION SYSTEM FOR ON-LINE TEACHING	355MOZ5001	11,550
74.	NIGERIA: (COE) CURRICULUM DEVELOPMENT AND CAPACITY BUILDING WORKSHOP FOR UNESCO POTENTIAL CENTRES OF EXCELLENCE AND REFERENCE	355NIR5001	24,200
75.	SENEGAL: (COE) SUPPORT FOR POTENTIAL CENTRES OF EXCELLENCE IN JOURNALISM EDUCATION (CESTI)	355SEN5001	17,600
76.	SENEGAL: ASSISTANCE FOR THE COMMUNITY RADIO, "LA VOIX DU JEGUEM"	355SEN5001	19,800
77.	SOMALIA: STRENGTHENING HUMANITARIAN INFORMATION FLOW THROUGH MEDIA IN SOMALIA AND AMONG SOMALI DISPLACED COMMUNITIES	355SOM5001	20,900
78.	SOUTH AFRICA: UPGRADING THE TECHNICAL AND RADIO PRODUCTION SKILLS OF WOMEN IN COMMUNITY RADIO (BUSH RADIO)	355SAF5001	27,500
79.	SWAZILAND: MEDIA COMPLAINTS COMMISSION (MCC) (MISA-SWAZILAND)	355SWA5001	15,400
80.	TANZANIA: TRAINING OF TRAINERS (TOT) ON THE STANDARDISED DIPLOMA LEVEL CURRICULUM FOR JOURNALISM TRAINING IN THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (MEDIA COUNCIL OF TANZANIA)	355URT5002	38,500
81.	TANZANIA: ESTABLISHMENT OF COMMUNITY RADIO FOR KAHAMA DISTRICT (TUENDELEZANE-NGO)	355URT5001	28,600
82.	TOGO: PROJECT TO SUPPORT THE NEWSPAPER "LIBERTÉ": CREATION OF REGIONAL CORRESPONDENT POSTS	355TOG5001	13,860
83.	UGANDA: CAPACITY BUILDING FOR SELF REGULATION BY NEWSPAPER EDITORS AND RADIO PROGRAM PRODUCERS	355UGA5002	17,820
84.	UGANDA: ESTABLISHING KABALE COMMUNITY RADIO	355UGA5001	27,500

85.	ZIMBABWE: (COR) CAPACITY BUILDING AND CURRICULUM ADAPTATION IN RADIO AND TELEVISION BROADCASTING	355ZIM5001	27,500
	REGIONAL PROJECTS		
86.	DAYSTAR UNIVERSITY (COE) POTENTIAL CENTRES OF EXCELLENCE AND REFERENCE - CAPACITY BUILDING: TRAINING OF TRAINERS IN NEW MEDIA JOURNALISM, CURRICULUM REVIEW AND FACULTY EXCHANGES	355RAF5001	27,500
87.	GENDER LINKS: (COE) BUILDING CAPACITIES OF HIGHER LEARNING IN SOUTHERN AFRICA TO MAINSTREAM GENDER IN JOURNALISM EDUCATION	355RAF5002	24,200
88.	AFRICA-UK JOURNALISM EDUCATION EXCHANGE NETWORK (POLYTECHNIC OF NAMIBIA)	355RAF5003	30,800
89.	URTI: TRAINING IN THE USE OF A WEB PLATFORM FOR THE JOINT PRODUCTION AND EXCHANGE OF PROGRAMMES BETWEEN PUBLIC RADIO BROADCASTERS	355RAF5004	33,000
90.	CIRTEF: TRAINING OF ARCHIVISTS AND IT PERSONNEL FOR THE SETTING UP OF AN ARCHIVING AND MULTIMEDIA-EXCHANGE CENTRE	355RAF5005	40,700
91.	CIRTEF: NEW MEDIA TRAINING	355RAF5006	27,500
92.	EAJA: MEDIA LAW REFORM CAMPAIGN IN EASTERN AFRICA (EAST AFRICA JOURNALISTS ASSOCIATION,)	355RAF5007	28,600
93.	ARTICLE 19 KENYA & EASTERN AFRICA: BOLSTERING THE SAFETY AND PROTECTION OF JOURNALISTS IN EASTERN AFRICA	355RAF5008	26,400

ANNEX 3: List of Participants / Liste des participants

IPDC COUNCIL MEMBERS / MEMBRES DU CONSEIL DU PIDC

AFGHANISTAN

H.E. Mr Sayed Makhdoom Raheen
Minister of Information and Culture
Islamic Republic of Afghanistan

H.E. Mr Mohammad Kacem Fazelly
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Afghanistan to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 27 72
E-mail: dl.afghanistan@unesco-delegations.org

ALBANIA / ALBANIE

H. E. Ms Besiana Kadare
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Albania to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 32 44
Fax: (+33) 01.45.68.32.41
E-mail: dl.albanie@unesco-delegations.org

ALGERIA / ALGÉRIE

S. Exc. M. Youcef Berkat
Chef de Cabinet au Ministre de la Communication
Algérie

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Suleyman Rustamov and Ms Aysel Ibrahimli
Attachés
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Azerbaijan
Tel: (+994 12) 596 94 07
Fax: (+994 12) 596 94 07
E-mail: unesco@mfa.gov.az

Mr Zaur Hasanov
Counsellor
Ministry of Communication and Information Technologies of the Republic of Azerbaijan
Tel: (+99412) 498 58 38
Fax: (+99412) 498 79 12
E-mail: international-zh@mincom.gov.az

BANGLADESH

Mr Hedayetullah Al Mamoon
Secretary
Ministry of Information of the People's Republic of Bangladesh

H.E. Mr. Md. Enamul Kabir
Ambassador of Bangladesh to France
Permanent Delegate of Bangladesh to UNESCO
E-mail: dl.bangladesh@unesco-delegations.org / bangembpar@yahoo.com

Mr Shah Ahmed Shafi
Counsellor and Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Bangladesh to UNESCO
E-mail: shahahmedshafi@yahoo.com

BOLIVIA / BOLIVIE

M. Sergio Cáceres García
Secrétaire
Délégation Permanente de l'Etat Plurinational de Bolivie auprès de l'UNESCO
Tél: (+33) 01 45 68 30 39
Fax: (+33) 01 45 68 30 37
E-mail: dl.bolivia@unesco-delegations.org

BRAZIL / BRÉSIL

H.E. Ms Maria Laura da Rocha
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Brazil to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 28 38
Fax: (+33) 01 47 83 28 40
Email: m.laura.rocha.br@unesco-delegations.org

Mr Rodrigo Moraes Abreu
2nd Secretary
Permanent Delegation of Brazil to UNESCO
E-mail: r.moraes-abreu.br@unesco-delegations.org

BURKINA FASO

M. Soulamane Ouedraogo
Conseiller technique du Ministre de la Communication du Burkina Faso
Tél : (+226) 50 32 41 44
Fax : (+226) 50 31 56 71
Mail : ouedson@yahoo.com

M. Songré Etienne Sawadogo
Conseiller
Délégation permanente du Burkina Faso auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 45 68 34 66
Mail : dl.burkina-faso@unesco-delegations.org

CONGO

M. Wilfrid Anasth Mbossa
Directeur de l'information et de la diffusion
Ministre de l'information et de la communication de la République du Congo

CÔTE D'IVOIRE

M. Kouadio Kossonou Assale
Directeur de la coopération et de la réglementation
Ministère de la communication
Côte d'Ivoire

M. Samba Kone
Representant
Ministère de la communication
Côte d'Ivoire

S. Exc. Mme Denise Houphouët-Boigny
Ambassadeur, Délégué permanente
Délégation permanente de Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 45 68 33 31
Mail : dl.cote-d-ivoire@unesco-delegations.org

CROATIA / CROATIE

Ms Zrinjka Perusko
Representative
Faculty of Political Science
Zagreb
Tel: (+385) 1 4642 000
E-mail: zrinjka.perusko@fpzg.hr

CUBA

Mr José Luis Martin
First Vice Chair of the Union of Cuban Journalists

Mr Giraldo Mazola
Specialist at the National Commission of Cuba for UNESCO
Tel: 881-0088 (ext. 102)

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Mr Kim Yong U
Minister and Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Democratic People's Republic of Korea to UNESCO

Mr Ri Yong Ho
Counsellor
Permanent Delegation of the Democratic People's Republic of Korea to UNESCO

Tel: (+33) 01 45 68 25 64
Fax: (+33) 01 45 68 25 62
E-mail: dl.korea-pdr@unesco-delegations.org

DOMINICAN REPUBLIC / RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Ms Jeanne Marion-Landais,
Consultant
Permanent Delegation of the Dominican Republic to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 50 39
dl.dominicaine-republique@unesco-delegations.org

ECUADOR / EQUATEUR

H.E. Mr Lautaro Pozo Malo
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Ecuador to UNESCO

Mrs Bruna Duverger
Communications Assistant
Permanent Delegation of Ecuador to UNESCO

Tel: (+33) 01.45.68.33.03
Fax: (+33) 01.43.06.49.06
E-mail: dl.ecuador@unesco-delegations.org

EGYPT / EGYPTE

Mr Mostafa Alabyad
Attaché
Permanent Delegation of the Arab Republic of Egypt to UNESCO
Tel: (+33) 01.45.68.33.09
Fax: (+33) 01.47.83.41.87
Email: dl.egypte@unesco-delegations.org

FINLAND / FINLANDE

Mr Juha Rekola
Ombudsman
Union of Journalists of Finland
Tel: (+358) 9 6122 330
Fax (+357) 9 644 120
E-mail: juha.rekola@journalistiliitto.fi

Ms Kirsi Vanamo-Santacruz
Deputy Permanent Delegate, Minister-Counsellor
Permanent Delegation of Finland to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 34 32
Fax: (+33) 01 43 06 19 02
E-mail: dl.finlande@unesco-delegations.org

GAMBIA / GAMBIE

Mr Dembo Ibrahim Sankareh
Senior ICT Officer
Ministry of Information and Communication Infrastructure for the Gambia
Tel: (+220) 437 8045
Fax: (+220) 437 8029
E-mail: demboibrahim@gmail.com

Ms Daisy Carrol
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Information and Communication Infrastructure
Tel: (+220) 437 8041 / 4378028
Fax: (+220) 437 8029
E-mail: dcarrol@moici.gov.gm

HONDURAS

S. Exc. M. Alejandro Palma
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente du Honduras auprès de l'UNESCO
Tél (+33) 01 45 68 28 45/46
Mail: dl.honduras@unesco-delegations.org

INDIA / INDE

H. E. Mr Vinay Sheel Oberoi
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of India to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 29 88
Fax: (+33) 01 47 34 51 88
E-mail: dl.india@unesco-delegations.org

KAZAKHSTAN

Mr Bolat Kalyanbekov
Chairman of the Information Archives Committee
Ministry of Culture and Information of the Republic of Kazakhstan
Tel: (+771) 72 74 01 85
E-mail: kalianbekov@mki.kz

KENYA

H. E. Dr Mary Mbiro Khimulu
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Kenya to UNESCO
Tel: (+33) 1 45 68 32 81
Fax: (+33) 1 44 49 08 58
E-mail: dl.kenya@unesco-delegations.org

Mr Victor Soo
Senior Research Assistant
Permanent Delegation of Kenya to UNESCO
Email: v.soo.ke@unesco-delegations.org

NETHERLANDS / PAYS BAS

Mr Vincent Wintermans
Policy coordinator for Communication & Information
Netherlands National Commission for UNESCO
Tel: (+ 31) 70 42 60 263
E-mail: scunesco@unesco.nl

H.E. Mr Mr Robert Zeldenrust
Ambassador, Permanent Delegate of the Kingdom of the Netherlands to UNESCO

Ms Liefke Reitsma
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Kingdom of the Netherlands to UNESCO

Tel: (+33) 01 40 62 33 88
Fax: (+33) 01 40 62 34 65
E-mail: PAU@minbuza.nl

NIGER

M. Mamadou Abdoulaye
Conseiller technique
Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information
République du Niger
Tél : (+227) 969 74 483
Mail : amou_dou@yahoo.fr

NORWAY / NORVÈGE

Mr Ivar Evensmo and Mr Vigdis Lian
Permanent Delegation of Norway to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 34 35
Fax: (+33) 01 45 67 92 03
E-mail: dl.norway@unesco-delegations.org

Mr Kjetil Haanes, UNESCO Norway
E-mail: Kjetil.Haanes@smp.no

PAKISTAN

Mr Taimur Azmat Osman
Secretary
Ministry of Information and Broadcasting of Pakistan
Tel: (+92) 51 9257 223
E-mail: secyoffice@gmail.com

Ms Humaira Zia Mufti
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Pakistan to UNESCO

Mr Tahir Khushnood
Counsellor
Permanent Delegation of Pakistan to UNESCO

Tel: (+33) 01 45 68 25 42
Fax: (+33) 01 45 66 62 15
E-mail: dl.pakistan@unesco-delegations.org

PERU / PÉROU

Ms Patricia Salas O'Brien
Minister of Education of the Republic of Peru
Tel: (51 1) 223 2284
Fax: (51 1) 223 2322
E-mail: comiunesco@minedu.gob.pe

POLAND / POLOGNE

Mr Tomasz Komorowski
Project Coordinator
Polish National Commission for UNESCO
Tel: (+48 22) 620 33 55 / 624 24 96 (ext. 108)
Fax: (+48 22) 620 33 62
E-mail: t.komorowski@unesco.pl

Mr Krzysztof Wojciechowski
Legal Advisor
Telewizja Polska S.A.
Tel: (+48) 22 547 66 47
E-mail: Krzysztof.Wojciechowski@tvp.pl

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Mikhail Gusman
First Deputy Director-General
ITAR-TASS News Agency
Tel: +7 (495) 629 79 25
Fax: +7 (499) 791 00 14
E-mail: tass@itar-tass.com

Mr Dimitri Gorokhov
Head of France Office
ITAR-TASS News Agency
Tel: (+33) 01 44 11 31 80
Fax: (+33) 01 47 05 33 98
E-mail: tassparis@noos.fr

SWEDEN / SUÈDE

Prof. Ulla Carlsson
Director
NORDICOM
University of Gothenburg
E-mail: ulla.carlsson@nordicom.gu.se

Ms Frida Gustafsson
Chargée de Mission
Permanent Delegation of Sweden to UNESCO
Tel: (+33) 01.45.68.34.50
E-mail: dl.suede@unesco-delegations.org

SYRIAN ARAB REPUBLIC / RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

S. Exc. Mme Lamia CHAKKOUR
Ambassadeur, Déléguée permanente
Délégation permanente de la République Arabe Syrienne auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 45 68 34 97
Fax : (+33) 01 43 06 05 44
Mail : dl.syrie@unesco-delegations.org

TANZANIA / TANZANIE

Mr Mohammed Shabaan SHEYA
Minister, Deputy Permanent Delegate

Permanent Delegation of the United Republic of Tanzania to UNESCO
Tel: (+33) 01 53 70 63 66
Fax: (+33) 01 47 55 05 46
E-mail: ambtanzanie@wanadoo.fr

THAILAND / THAÏLANDE

Mrs Ladava Bua-aim
Deputy Director General, Public Relations Department of Thailand

Mrs Usanee Sritanyarat
Senior Specialist (International Affairs), Public Relations Department of Thailand

Ms Busaba Bushyakanist
Senior Information Officer, Public Relations Department of Thailand

Mrs Orachart Suebsith
Deputy Permanent Delegate of Thailand
Permanent Delegation of Thailand to UNESCO
Tel: (+ 33) 01 45 68 31 23
Fax: (+ 33) 01 45 68 31 24
E-mail: dl.thailand@unesco-delegations.org

TOGO

M. Djimon Ore
Chef de délégation
Ministre de la Communication

M. Bahtembana Solitoke
Journaliste et Directeur des affaires communes

M. Kossi Kasségné Ayena
Juriste, Attaché de Cabinet

M. Komlan Koudakpo
Journaliste et Chef de la Division des programmes à Radio-Lomé

TURKEY / TURQUIE

Prof. Deniz Bayraktar
Deputy Chairman of Communication Expert Committee
Turkish National Commission for UNESCO

Ms Sebnem Cenk
First Counsellor
Permanent Delegation of Turkey to UNESCO

Mr Mehmet Akif Ozdemir
Counsellor
Permanent Delegation of Turkey to UNESCO

Tel: (+33) 01 45 68 27 15
Fax: (+33) 01 40 56 04 13
E-mail: dl.turquie@unesco-delegations.org

UGANDA / OUGANDA

Mr Philip Odida
Minister Counsellor
Embassy of Uganda in France
Tel: (+33) 01 56 90 12 20
Fax: (+33) 01 45 05 21 22
E-mail: Uganda.embassy@club-internet.fr / podida@hotmail.com

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

H.E. Mr Matthew Sudders
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of the United Kingdom to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 27 84
Fax: (+33) 01 47 83 27 77
E-mail: dl.united-kingdom@unesco-delegations.org

Professor Ivor Gaber
Chair, Communication Committee
UK National Commission for UNESCO
E-mail: ivorgaber@gmail.com

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mr Craig Kuehl
Acting Public Affairs Officer
Permanent Delegation of the United States of America to UNESCO
Tel: (+33) 01 43 12 74 56
Fax: (+33) 01 43 12 74 58
E-mail: parisunesco@state.gov

YEMEN / YÉMEN

Mr Ali Saleh Ba-Suleiman
Deputy Director-General for Engineering Affairs
Yemen News Agency (SABA)
Tel: (+967) 2 202 025 / 203 627
Fax: (+967) 2 205 625
E-mail: basuleiman2003@yahoo.com

OBSERVERS / OBSERVATEURS:

ANDORRA / ANDORRE

Ms Meritxell Font Vilaginés
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Andorra to UNESCO
Tel: (+33) 01 40 06 03 30
Fax: (+33) 01 40 06 03 61
E-mail: ambaixada@andorra.ad

AUSTRIA / AUTRICHE

H.E. Mr Harald Stranzl
Ambassador, Alternate Permanent Delegate
Permanent Delegation of Austria to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 34 43
Fax: (+33) 01 47 83 26 25
E-mail: dl.austria@unesco-delegations.org

CAMEROON / CAMEROUN

M. Keye NDOGO
Deuxième Conseiller
Délégation permanente du Cameroun auprès de l'UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 30 33
Fax: (+33) 01 45 68 30 34
Mail: dl.cameroun@unesco-delegations.org

CANADA

H.E. M Jean-Pierre Blackburn
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 44 43 25 71
Fax: (+33) 01 44 43 25 79
Mail: dl.canada@unesco-delegations.org

CHILE / CHILI

Mme Beatriz Rioseco
Chargée de Culture
Délégation Permanente du Chili auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 45 68 29 50
Fax : (+33) 01 45 68 29 52
Mail : dl.chili@unesco-delegations.org

COLOMBIA / COLOMBIE

Mr Francisco Javier Gutierrez Plata
Third Secretary
Permanent Delegation of Colombia to UNESCO
Tel : (+33) 01 45 68 28 56
Fax : (+33) 01 43 06 66 09
E-mail : dl.colombia@unesco-delegations.org

COSTA RICA

Ms Montserrat Vargas Solórzano
Minister Counsellor
Permanent Delegation of Costa Rica to UNESCO
Tel : (+33) 01 45 68 25 72
Fax : (+33) 01 45 68 25 74
E-mail : dl.costa-rica@unesco-delegations.org

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Dominika Radlova
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Czech Republic to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 35 35
Fax: (+33) 01 42 73 21 80
E-mail: dl.czech-republic@unesco-delegations.org

ETHIOPIA / ÉTHIOPIE

Mr Mitiku Haile Hailemariam
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Ethiopia to UNESCO
Tel : (+33) 01 45 68 34 62
Fax : (+33) 01 43 06 52 14
E-mail : dl.ethiopie@unesco-delegations.org

FRANCE

M. Hubert de Canson
Délégué permanent adjoint de la France auprès de l'UNESCO

Mme Claudine Serre
Première Secrétaire
Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 43 17 56 35
Fax : (+33) 01 43 17 56 41
Mail : claudine.serre@diplomatie.gouv.fr

HOLY-SEE / SAINT-SIÈGE

Msgr. Francesco Follo
Permanent Observer of the Holy See to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 33 13
Fax: (+33) 01 43 06 28 91
E-mail: op.saint-siege@unesco.org

IRAN

Mr Mortenza Hamissi
Deputy Permanent Delegate

Mr Ali Hajilari
First Secretary
Permanent Delegation of the Islamic Republic of Iran to UNESCO
Tel : (+33) 01 45 68 33 00
Fax : (+33) 01 42 73 17 91
E-mail : dl.iran@unesco-delegations.org

INDONESIA / INDONÉSIE

Mrs Siti Sofia Sudarma
Chargée d'affaires, Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Republic of Indonesia to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 29 72
Fax: (+33) 01 45 66 02 37
E-mail : dl.indonesia@unesco-delegations.org

LIBERIA / LIBÉRIA

Mr Isaach Yeah
Minister Counsellor for Press, Communication and Culture

Ms Jenny Marday
Coordinator
Permanent Delegation of Liberia to UNESCO
Tel : (+33) 01 47 63 58 55
Fax : (+33) 01 47 63 23 85
E-mail : libem-paris@wanadoo.fr

MADAGASCAR

Mr Ny Toky Andriamanjato
Chargé d'affaires a.i. and Deputy Permanent Delegate

Ms Faniry Rasoarahona
Adviser for Communication and Information
Permanent Delegation of Madagascar to UNESCO
Tel : (+33) 01 42 93 93 35
Fax : (+33) 01 45 22 22 89
E-mail : faniry.rasoarahona@madagascar-unesco.com / depemadu@wanadoo.fr

MOROCCO / MAROC

M. Abdelilah Tahani
Directeur de la Communication et des Relations publiques
Ministère de la Communication du Royaume du Maroc
Tel: (+212) 537 67 81 94
Fax: (+212) 537 68 67 16
Mail: attahani@yahoo.fr

NEPAL / NÉPAL

H.E. Mr Mohan Krishna Shrestha
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Federal Democratic Republic of Nepal to UNESCO
Tel: (+33) 01 46 22 48 67
Fax: (+33) 01 42 27 08 65
E-mail: nepalinparis@noos.fr

PHILIPPINES

Ms Rosalita S. Prospero
Minister Counsellor
Permanent Delegation of the Republic of the Philippines to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 30 12
Fax: (+33) 01 45 67 07 97
E-mail: dl.philippines@unesco-delegations.org

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

Mr Mansour Alosaimi
Education Adviser
Permanent Delegation of Saudi Arabia to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 34 06
Fax: (+33) 01 47 83 27 24
E-mail: osaimimd@hotmail.com

SUDAN / SOUDAN

Mr Abdelhafiz Elawad
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Sudan to UNESCO
Tel: (+33) 01 45 68 34 88
Fax: (+33) 01 47 34 37 04
E-mail: dl.soudan@unesco-delegations.org

UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATS ARABES UNIS

Mr Suleman Muhammad Bakhsh
Senior ICT Analyst at Telecommunication Regulation Authority (TRA)
E-mail: suleman.bakhsh@tra.ae

**ORGANIZATIONS OF THE UNITED NATIONS SYSTEM
ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES:**

World Bank

Mr Derek Warren
Senior Communications Officer for London Office
Telephone: (+44) 20 7592 8402
E-mail: dwarren1@worldbank.org

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Mr Peter Charles Lowrey
Multimedia Officer
Office of Corporate Communications and External Relations
E-mail: peter.lowrey@fao.org

International Telecommunication Union (ITU)

Mr Georges Dupont
Representative

United Nations Development Programme (UNDP)

Mr Adam Rogers
Senior Communications Adviser
Tel: (+41) 22 917 85 41
E-mail: adam.rogers@undp.org

United Nations Environment Programme (UNEP)

Ms Moira O'Brien-Malone
Head of Communications
Division of Technology, Industry and Economics
Tel: (+33) 01 44 37 76 12
moira.obrien-malone@unep.org

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)

Mr Philippe Leclerc
Representative for France
E-mail: LECLERC@unhcr.org

**INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTER ET NON-GOUVERNEMENTALES:**

African Union Commission (AUC)

Ms Habiba Mejri-Cheikh
Director of Information and Communication
Tel: (+251) 11 551 77 00
Fax: (+251) 11 551 78 44
E-mail: HabibaM@africa-union.org

l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO)

M. Brahim Otsmane
Représentant de l'ALECSO auprès de l'UNESCO

Mme Afifa Zayadi
Chargée de coordination
ALECSO auprès de l'UNESCO
Tél : (+33) 01 45 68 27 20
Fax : (+33) 01 40 56 92 72

Asia-Pacific Broadcasting Union (ABU)

Dr Javad Mottaghi
Secretary-General
Tel: (+603) 2282 3592
Fax: (+603) 2282 5292
E-mail: javad@abu.org.my

Organización de las Telecomunicaciones Iberoamericanas (OTI)

Ms Tanya Rebolledo Branski
Project Manager
Europe Bureau Espacio de Vinculación, Asociación Civil (EVAC)
Tel (+ 33) 01 71 50 86 08
E-mail tanya_rebolledo@yahoo.com

Centre for Freedom of the Media

Mr William Horsley
International Director
E-mail: wh@williamhorsley.com

Council of Europe

Mr Jan Kleijssen
Director of Information Society and Action against Crime
Directorate General of Human Rights and Rule of Law
Tel: (+33) 388 41 31 67

Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE)

Mr Jean-Christophe Peuch
Adviser
Office of the Representative on Freedom of the Media

Tel : (+43) 1 514 366 816
Fax : (+43) 1 514 36 68 02
E-mail : jean-christophe.peuch@osce.org

Committee to Protect Journalists (CPJ)

Mr Jean-Paul Marthoz
Senior Adviser
Tel: (+32) 67 55 60 17
E-mail: jpmarthoz@cpj.org

Ms Elisabeth Witchel
Impunity Campaign Consultant
Tel: (+44) 075 401 33761
E-mail: ewitchel@cpj.org

EBU-UER

Mr Giacomo Mazzone
Head of Institutional Relations
Tel: (+41) 22 717 2013
E-mail: mazzone@ebu.ch

Fédération pour la Paix Universelle (FPU)

M. Patrick Jouan
Chargé de relations publiques auprès de la FPU
Tél : (+33) 01 69 28 54 28
Fax : (+33) 01 69 28 54 27

Inter-American Press Association (IAPA)

Mr Ronald Koven
European Associate
World Press Freedom Committee
Tel: (+33) 01 47 83 39 88
Fax: (+33) 0145 66 83 02
E-mail: KovenRonald@aol.com

World Press Freedom Committee

Ms Virginia Power
Associate European Representative
E-mail: powerginny@gmail.com

PANELISTS / PANÉLISTES

Ms Shahira Amin

Freelance Journalist
shahira_amin@yahoo.com

Ms Mounia Belafia

Vice Chair of Gender Council
International Federation of Journalists (IFJ)
E-mail: belafiam@gmail.com

Mr Ole Chavannes

Senior Coordinator for Emergency Assistance
Doha Centre for Media Freedom
Tel: (+974) 44 182 208
E-mail: ole@dc4mf.org

Ms Liza Gross

Executive Director
International Women's Media Foundation (IWMF)
Tel: (+202) 496 1992
Fax: (+202) 496 1977
E-mail: lgross@iwmf.org

Ms Roukaya Kasenally

Director of Communications and Knowledge Management
African Media Initiative (AMI)
Tel: (+254) 20 269 4004
Fax: (+254) 20 210 6274
Email: rkasenally@africanmediainitiative.org

Ms Quinn McKew

Senior Director for Operations
Article 19
E-mail: quinn@article19.org

Mr Anthony Mills

Press Freedom Manager
International Press Institute (IPI)
E-mail: amills@freemedia.at

UNESCO-IPDC RURAL PRIZEWINNERS

LAURÉATS DU PRIX UNESCO-PIDC POUR LA COMMUNICATION RURALE:

Nepal Forum of Environmental Journalists (NEFEJ)

Mr Raghu Mainali

Coordinator

Community Radio Support Centre / NEFEJ

Tel: (+977) 1 4261991

Fax: (+977) 1 4261191

Email: crsc@nefej.org.np; rmainali@wlink.com.np.

Website: www.nefej.org

Arid Lands Information Network (ALIN)

Mr James Nguo

Regional Director

Tel: (+254) 20 273 1557

Fax: (+254) 20 273 7813

E-mail: jnguo@alin.net

Website: www.alin.net

IPDC SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU PIDC:

Mr Guy Berger

Secretary of the IPDC and Director of UNESCO's Division for Freedom of Expression and Media Development

Tel: (+33) (0)1 45 68 42 03

E-mail: g.berger@unesco.org

Mr Valeri Nikolski

Programme Specialist

Tel: (+33) (0)1 45 68 42 68

E-mail: v.nikolski@unesco.org